



Bilan 2005 Objectifs 2006

Rapport d'activité DRIRE - DIREN



Sommaire

Direction Régionale de l'Environnement
Nord - Pas-de-Calais

Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et l'Environnement

Bilan 2005 Objectifs 2006

01 LES RISQUES NATURELS,
TECHNOLOGIQUES ET LA SÉCURITÉ

PAGE 5

02 LA PROTECTION DES RESSOURCES

PAGE 15

03 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DURABLE, LA RECHERCHE

PAGE 23

04 L'INFORMATION
ET LA CONCERTATION

PAGE 31

05 LE MANAGEMENT DES SERVICES

PAGE 37





Ed ito ria l

Le présent rapport d'activité est, cette année, particulier. En effet, il est commun à la DRIRE et à la DIREN, dans le cadre de l'expérimentation de rapprochement de ces deux services.

A cet égard, nous avons souhaité présenter nos activités et nos résultats par grands thèmes d'action.

L'année 2005 aura été marquée une fois encore par la participation de la DIREN et de la DRIRE aux grandes priorités de l'Etat en matière de sécurité, de protection de l'environnement et d'emploi.

Pour la région, c'est l'avènement de six pôles de compétitivité, le dixième des pôles nationaux, une opportunité de développement durable autour de six priorités, alliant les efforts de la recherche, de la formation, et de l'industrie, et une implication très forte des équipes concernées.

Ce sont aussi des avancées importantes sur les risques naturels et industriels. Mme Olin, ministre de l'écologie et du développement durable, est venue le 7 octobre inaugurer la démarche des plans de prévention des risques technologiques sur la plate-forme chimique de Mazingarbe.

Les travaux de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, qui vise le bon état de l'eau en 2015, ont bien avancé, avec la publication de l'état des lieux et le démarrage de l'élaboration du programme de mesures.

La mise à jour des inventaires des zones naturelles a démarré, elle sera poursuivie et amplifiée en 2006.

Un effort important aura été fourni aussi sur l'information du public, au travers de publications comme les enjeux sur l'industrie, la prépara-

tion des fiches territoriales sur l'environnement, l'industrie au regard de l'environnement, ou l'enrichissement des sites Internet.

L'action aura été marquée par la réforme de l'Etat. Tout d'abord l'avènement de la Loi organique sur les lois de finances, qui constitue une véritable révolution des modes de management de l'Etat en replaçant au cœur de l'évaluation de son action les notions d'objectifs, de résultat, d'efficacité. La DRIRE et la DIREN disposent désormais de quatre budgets opérationnels de programme, véritables contrats passés entre ces directions et les responsables nationaux des programmes. La réforme de l'Etat aura été aussi pour nous le transfert au secteur privé du contrôle des véhicules lourds, qui a induit un changement de métier pour 20% des effectifs de la DRIRE.

Des missions nouvelles sont venues enrichir notre champ d'action. La radioprotection tout d'abord. Il s'agit d'organiser le contrôle de tous les appareils, plusieurs milliers, susceptibles d'émettre des rayonnements ionisants, selon des méthodes adaptées. Et la prévision des crues. Il s'est agi, sur le bassin Artois Picardie, de mettre en place un service opérationnel de prévision des crues sur les principaux cours d'eau à risque.

La mise en place des huit pôles autour du Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais a permis de mieux organiser l'action des services de l'Etat, qu'ils soient régionaux ou départementaux, concourant à des objectifs communs et d'y associer de manière très concrète les établissements publics, comme l'ADEME, l'Agence de l'eau ou l'ANVAR.

En terme d'organisation, l'avancée majeure est sans conteste le rapprochement expérimental de la DIREN et de la DRIRE. Le constat fait après six mois est encourageant : il met en évidence de très nombreuses synergies, avec comme objectif de rendre un meilleur service aux bénéficiaires de l'action des directions. L'année 2006 sera consacrée à la poursuite de cette expérimentation et à son évaluation. Sur cette base, les ministres concernés auront à se prononcer sur les suites à donner.

Nouvellement arrivé à la tête de ces services, je mesure l'ampleur de la tâche qui est la mienne, dans une région fortement marquée par les enjeux de développement, d'environnement, et où les acteurs, très nombreux, ont intégré l'ardente nécessité de ne pas opposer l'un à l'autre, mais au contraire de les imbriquer, de les enrichir mutuellement, dans une logique de développement durable. C'est une mission passionnante et enthousiasmante.

Les résultats obtenus par les services sont tout à fait dans cette ligne, et je souhaite remercier chacune et chacun des agents des deux directions pour leur implication et la qualité de leur engagement. Ces résultats sont d'abord les leurs.

Mic he l PASCAL
Dire c te ur DIREN / DRIRE



Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La connaissance du risque inondation et le lien avec l'urbanisation sont transcrits dans l'atlas des zones inondables et les Plans de Prévention des Risques Inondation. Trois collectivités se sont engagées dans la mise en œuvre de plans d'actions pour la prévention des inondations. Pour mieux anticiper le phénomène de crue et mieux informer les publics, le service de prévision des crues s'est mis en place et le processus d'alimentation de la carte vigilance crues s'est engagé. La prévention des accidents technologiques est restée au cœur de l'action de l'inspection des installations classées. La démarche des plans de prévention technologiques a été lancée à Mazingarbe par Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Enfin, une opération de réforme de grande ampleur s'est déroulée, avec l'externalisation des visites techniques des poids lourds. En région, ce sont 60 000 opérations techniques auparavant réalisées par la DRIRE qui ont ainsi été confiées à des organismes agréés.

Zoom Régional

Avec près de 50 sites SEVESO seuil haut, de grosse importance, la région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques. Les risques d'inondation sont importants dans les plaines et dans les zones minières en raison des affaissements miniers. En vingt ans, plus de 1000 communes ont ainsi subi une inondation. Environ 300 communes sont concernées par les affaissements miniers. La côte d'Opale est victime d'un phénomène d'érosion important.

Enjeux régionaux

- Accélérer la mise en place de la réglementation concernant la prévention des risques naturels.
- Réduire les risques et gérer l'urbanisation autour des sites industriels à risques.
- Améliorer la connaissance du risque inondation.
- Gérer l'érosion du littoral.
- Assurer, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques et des nuisances liés aux activités nucléaires, et plus largement aux rayonnements ionisants.
- Contribuer à l'information des citoyens dans ces domaines.
- Rechercher l'efficacité maximum en terme de sécurité.

Faits marquants

Pour une meilleure prévision des crues

En juillet 2005 la DIREN a débuté les premières alimentations du dispositif expérimental national de carte de vigilance crues. Le principe de la carte consiste à qualifier le risque de crues prévisibles pour les cours d'eau faisant l'objet d'une surveillance au moyen d'une couleur pouvant signifier l'absence de risques prévisibles (couleur verte), un risque de crues moyennes ou importantes (couleur jaune et orange) ou de crues majeures, aux dommages potentiellement catastrophiques (couleur rouge). Les deux objectifs majeurs sont une meilleure **prévision** et une meilleure **information** (institutions de la gestion de crise, grand public, médias).

Le premier Plan de Prévention des Risques Technologiques à Mazingarbe

La plateforme chimique de Mazingarbe comprend deux établissements SEVESO dits «seuil haut». Ces établissements sont exploités par la société de la Grande Paroisse et par la société Artésienne de Vinyle. Ils fabriquent respectivement des engrais et des produits utilisés dans la fabrication de matières plastiques, cette plateforme est caractérisée par un environnement proche très urbanisé et particulièrement dense sur les communes de Mazingarbe et de Vermeilles.

L'état d'avancement dans l'examen des études de dangers, la demande de plus en plus pressante des élus et des riverains, l'engagement des exploitants ont permis de lancer en mai 2004 une démarche expérimentale d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), comme sur sept autres sites en France.

En lien avec les exploitants, la DRIRE a réalisé la cartographie des aléas (les risques d'accident et leurs effets) tandis que la DDE étudiait les enjeux autour du site et les mesures d'urbanisme possibles (travaux sur les habitations, prévention, délimitation, appropriation). Plusieurs réunions plénières ont eu lieu afin de présenter l'état d'avancement des travaux qui contribuaient à affiner les outils destinés à la démarche nationale. Le périmètre définitif, montrant une zone enveloppe sortant peu des limites de propriété, ressort de nombreux échanges avec les industriels pour aboutir à une réduction du risque à la source par la mise en place de barrières de sécurité complémentaires, qui permettent de diminuer la probabilité de certains phénomènes dangereux. Le programme de réduction des risques liés au stockage fractionné d'ammonitrates chez Grande Paroisse a représenté un investissement de 4,2 millions d'euros sur 2 ans. Chez SAV l'ensemble des travaux réalisés pour améliorer la sécurité représente environ 500 000 euros.

L'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) expérimental sur la plateforme chimique de Mazingarbe regroupant les sites Seveso de la Société Artésienne de Vinyle et de Grande Paroisse a été salué par Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, lors de sa visite sur le site le 7 octobre 2005.

LA PRÉVENTION DES RISQUES

Le risque inondation

3 nouveaux atlas en 2005 : la carte couvre 19 cours d'eau

La DIREN poursuit la réalisation de l'Atlas Régional des Zones Inondables (ARZI). Il continue à s'étoffer en 2005, sur les bassins de risques ayant fait l'objet des Contrats de Plan État-Région 1994-1998 et 2000-2006. Désormais, 19 cours d'eau sont couverts regroupant 299 communes. L'atlas du Marais Audomarois (15 communes) a été diffusé en juin 2005, celui de l'Authie (31 communes) a été élaboré et imprimé en décembre 2005. Les cartes de l'atlas de la Lys Aval (17 communes) et de la Lawe (24 communes) ont été élaborées de juillet à décembre 2005.

Une approche des zones inondées est en cours sur 25 communes de la vallée de la Scarpe inférieure, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Elle alimentera les études préalables à l'AZI de la Scarpe en 2006.

Trois plans d'action pour la prévention des inondations - PAPI

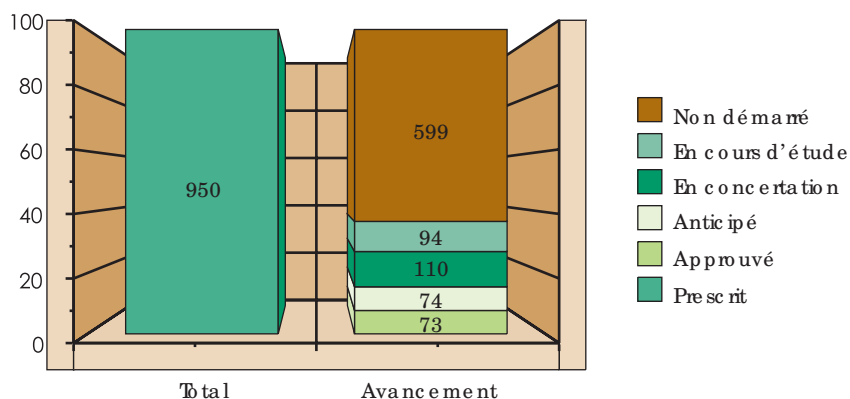
La DIREN assure la coordination régionale de l'avancement des Plans d'Action pour la Prévention des Inondations ; elle est aussi le service technique d'appui pour le PAPI concernant les vallées de l'Aunelle-Hogneau. L'année écoulée depuis la signature des conventions financières des trois PAPI de la région a largement été consacrée à l'élaboration des études de faisabilité et aux dossiers réglementaires, opérations qui ne représentent qu'une petite partie des engagements financiers. Ces études ont parfois été retardées pour des raisons techniques

notamment concernant la prise en compte des aspects de sécurité publique dans l'instruction des autorisations des digues et barrages, nouveauté dans le bassin. Néanmoins, fin décembre, trois zones d'expansion de crues du PAPI Hogueau ont obtenu l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour un démarrage des travaux au premier trimestre 2006.

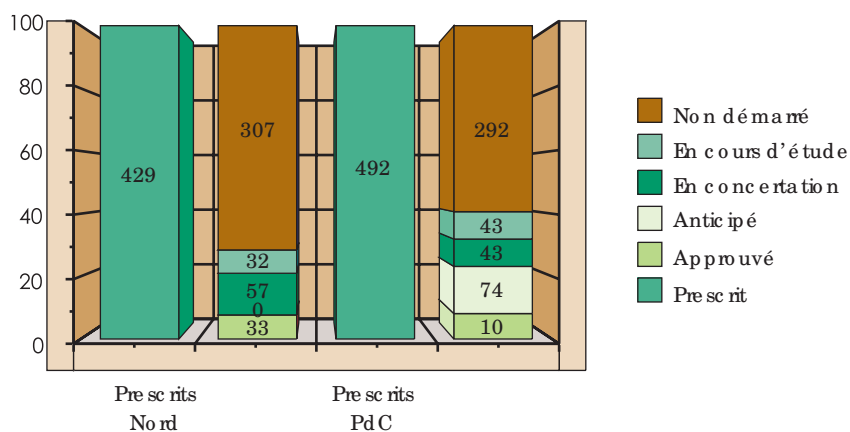
Un nouveau plan de prévention des risques inondation regroupant 17 communes

La DIREN réalisant l'atlas des zones inondables assure la coordination de l'action des DDE en matière de prévention des risques. Le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la vallée de la Lys – section aval qui concerne 17 communes a été approuvé conjointement le 21 juillet 2005 par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais. Cette étape essentielle clôt une période d'élaboration de 5 ans pour ce PPRi dans un secteur aux importants enjeux industriels et urbain. Son élaboration aura été rendue délicate par la complexité hydrographique et la topographie très peu marquée de la plaine de la Lys.

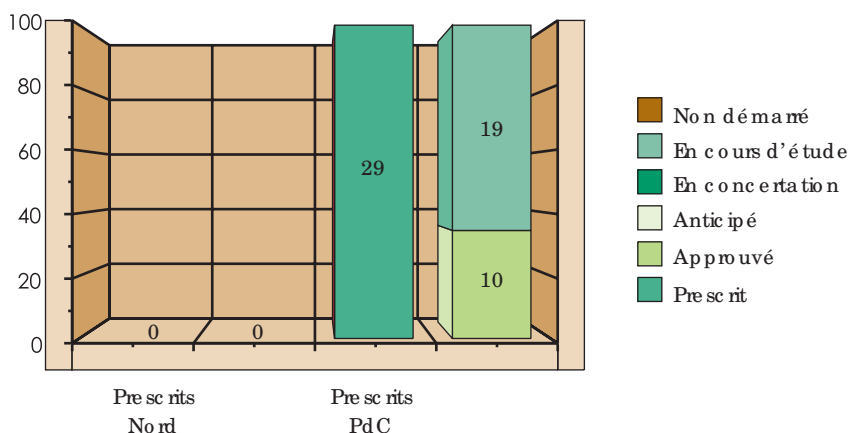
PPR inondation et littoraux Nord-Pas de Calais



PPR inondation



PPR littoraux



Sur les 921 PPR inondation prescrits dans la région, 73 sont approuvés, 74 sont appliqués par anticipation, 100 sont au stade de la concertation et 75 sont en cours d'étude. Sur les 29 PPR littoraux prescrits, 10 sont au stade de l'enquête publique et les autres sont en cours d'études.

Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La prévision des crues : le service se met en place

La mise en œuvre de la réforme des services de prévision des crues (SPC) s'est poursuivie avec la constitution de l'unité prévision des crues à la DIREN. Une étude de calage de modèles de prévision des crues a été menée pour les bassins versants de la Lièze et de l'Aa ; elle a mis en évidence la difficulté d'établir des prévisions sur les bassins versants courts et à réaction rapide qui caractérisent le Boulonnais. Ainsi, les modèles vont-ils être affinés.

Le projet de schéma directeur de prévision des crues a été validé au comité de bassin en décembre 2005. L'alimentation de la carte nationale de vigilance crues, dispositif qui va remplacer en 2006 l'actuelle annonce de crues a démarré. Enfin, la modernisation se poursuit avec l'acquisition d'un nouveau superviseur d'alerte pour mi-2006.

La sécheresse : les premières mesures de prévention

Au début de l'été 2005, les effets de la sécheresse se sont fait sentir dans le Nord-Pas de Calais même si la situation y est restée moins préoccupante que dans d'autres régions. L'hiver 2004-2005 a, en effet, connu un déficit pluviométrique cumulé de l'ordre de 20% par rapport à la normale alors que le niveau des nappes était déjà très bas en raison de deux hivers précédents également moins arrosés qu'à la normale. Ce déficit s'est répercuté sur les débits des cours d'eau mais également sur les nappes souterraines dont les niveaux ont été toute l'année majoritairement inférieurs aux moyennes saisonnières. Les orages et pluies de fin juin-début juillet, pourtant supérieurs au double des pluies habituelles, ont permis une amélioration du débit des cours d'eau mais n'ont pas permis la recharge des nappes souterraines, le développement de la végétation limitant l'infiltration.

Les services de l'Etat se sont réunis dès la sortie de l'hiver sous le pilo-

tage de la DIREN pour suivre la situation hydrologique et également élaborer un **arrêté cadre interdépartemental**, définissant les règles et seuils de déclenchement des mesures de restriction, qui a été signé le 21 juillet 2005 par Monsieur Jean Arbaud, Préfet du Nord et Monsieur Denis Prieur, Préfet du Pas-de-Calais après consultation des différents usagers de l'eau.

Le niveau d'alerte a été atteint sur le secteur Scarpe amont-Sensée-Escaut où un arrêté départemental limitant les usages de l'eau a été pris pour la première fois le 3 août 2005. En accord avec le comité régional sécheresse réunissant tous les acteurs de l'eau et au vu de la non amélioration de la situation, les restrictions ont été maintenues jusqu'au 1er décembre 2005. Ce retour d'expériences et les remarques émises par les différents usagers sont utilisés par le travail régional associant les services de l'Etat pour procéder à la révision de l'arrêté-cadre sous l'égide de la DIREN en préparation de l'été 2006.

L'information sur la sécheresse



La communication au sujet de la sécheresse et la fourniture d'informations en temps réel a été une préoccupation constante des services de l'Etat pendant le déroulement des événements. Le rythme des alimentations de la banque de données nationale HYDRO par la DIREN a été fixé à une fois par quinzaine ou une fois par semaine pour plusieurs stations du réseau d'hydrologie, soit une multiplication par 2 ou 4 de la fréquence habituelle.



Des bulletins, relatant l'état de la situation, ont été rédigés et diffusés sur Internet au rythme de deux fois par mois afin de rester constamment en prise avec l'actualité.

La prévention des risques technologiques

La préparation des plans de prévention des risques technologiques

Le ré-examen de la sécurité des 50 sites Seveso seuil haut ut principalement au travers des études de dangers s'est poursuivi pour réduire les risques à la source, en prescrivant des programmes d'amélioration par des arrêtés préfectoraux : toutes les études des dangers sont dans la phase finale d'analyse. Ces études après compléments, serviront de base pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques. Une expérimentation concrète de Plan de Prévention des Risques Technologiques, telle que défini par la loi «risques» a été mise en œuvre sur la plateforme chimique de Mazingarbe regroupant les exploitations des sociétés Grande Paroisse et Société Artésienne de Vinyle.

La mise en œuvre d'un programme d'inspections renforcées

135 inspections renforcées, visant notamment les sites Seveso, ont été réalisées. Chaque site Seveso seuil haut a fait l'objet d'au moins une inspection renforcée dans le cadre de ce programme d'inspections

Réduire l'utilisation de l'ammoniac

Pour les installations employant de l'ammoniac comme liquide frigorigène, l'action entamée en 2003 s'est poursuivie. L'ammoniac est un gaz toxique mortel, fréquemment utilisé comme liquide frigorigène. Techniquement, d'autres substances moins dangereuses peuvent souvent le remplacer. Il est demandé aux industriels concernés d'étudier une telle substitution, puis de la mettre en œuvre si elle est réaliste d'un point de vue technico-économique.

Réduire les risques dans les silos de stockage de céréales et dépôts d'engrais

Les silos de stockage présentent des risques accablants importants. Ils ont fait l'objet d'actions vigoureuses de puis plusieurs années. L'inspection s'est attachée à contrôler ces silos au travers d'inspections ou de prescriptions d'études de dangers. Pour les dépôts d'engrais, l'action engagée s'est poursuivie, afin de continuer sur la voie d'une réduction des risques présentés par ce type d'installations.

Le contrôle renforcé des dépôts de produits pyrotechniques

La campagne nationale de contrôles inopinés des dépôts d'artifices de divertissement et d'armurerie a été menée en Nord - Pas-de-Calais en juin 2005 sur 17 sites, en lien avec les forces de l'ordre. Cette opération a mis en évidence des non-conformités sur la quasi totalité des sites et des mises en demeure pour la moitié d'entre eux. En 2006 sera engagé une opération d'information des industriels concernés.

Le contrôle de la sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire comprend l'ensemble des dispositions prises à tous les stades de la conception, de la construction, du fonctionnement et de l'arrêt définitif des installations nucléaires, pour prévenir les accidents et en limiter les conséquences. La DRIRE est en charge du contrôle de la sûreté de la centrale nucléaire EDF de Gravelines (CNPE) et de la Société de Maintenance Nucléaire de Maubeuge (SOMANU). Elle participe également aux contrôles de la sûreté des transports de matières radioactives effectués dans la région. Elle s'appuie sur une étude spécialisée : la division de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DSNR).

25% d'inspections inopinées

40 inspections ont été réalisées sur des installations de la région Nord - Pas de Calais : 35 sur le CNPE de Gravelines, 2 à la SOMANU à Maubeuge et 3 dans le domaine du transport de matières radioactives. 25 % des inspections ont été réalisées de manière inopinée. Pour 2005, les thèmes prioritaires nationaux pour l'inspection des centres nucléaires de production d'électricité concernent la rigueur d'exploitation, les prestataires et la maintenance des générateurs de vapeur. Les 40 inspections ont été à l'origine de près de 400 demandes formulées aux exploitants. Ces demandes portent notamment sur le respect des règles de conduite et les modifications de procédures, sur la maintenance et les modifications de matériel, et sur la formation du personnel.

Le suivi des arrêts de réacteurs du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines

La DRIRE assure l'instruction des autorisations de redémarrage accordées aux exploitants après chaque arrêt de réacteur. L'année 2005 a été marquée par des opérations de maintenance et de rechargement en combustible sur les 6 réacteurs du CNPE de

Gravelines. Le suivi des arrêts de réacteurs est notamment réalisé par des inspections de chantier, et par l'examen des programmes de travaux prévus et réalisés lors des arrêts, et en vérifiant le respect des référentiels documentaires nationaux et locaux révisés annuellement. Enfin, les opérations de maintenance et la surveillance des prestataires font l'objet d'une attention particulière.

Globalement, le nombre d'incidents déclarés en 2005 est en diminution par rapport à l'année 2004.

La DRIRE a pour mission d'analyser l'origine et les conséquences potentielles des incidents de manière à, grâce à ce retour d'expérience, éviter leur renouvellement. Pour 2005, dans le domaine de la sûreté nucléaire, 42 événements et incidents ont été déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) par le CNPE de Gravelines : 7 incidents significatifs classés de niveau 1 (12 en 2004) sur l'échelle internationale de gravité (échelle INES) et 35 incidents de niveau 0 (35 également en 2004).



Les appareils susceptibles d'émettre des rayonnements ionisants sont contrôlés

Les exploitants nucléaires déclarent également à l'ASN des événements et des incidents dans les domaines de la radioprotection, du transport de matières radioactives et de l'environnement.

Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La gestion des situations d'urgence radiologique

L'organisation de crise des pouvoirs publics autour de la centrale nucléaire de Gravelines, dans le domaine de la sûreté nucléaire, est décrite dans un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce plan a été signé par le Préfet de région en février 2003. La refonte de ce plan a permis d'améliorer son efficacité en fournissant notamment une réponse adaptée aux situations accidentelles à cinétique rapide et par la prise en compte de niveaux d'interventions auprès des populations.

Au cours du second semestre 2005, une campagne de distribution de comprimés d'iode a été organisée pour l'ensemble de la population résidant dans la zone de 10 km autour du CNPE de Gravelines. La méthode mise en œuvre comporte deux phases, la première invitant la population à retirer une boîte de comprimés d'iode en pharmacie, la deuxième par l'envoi postal de cette boîte à ceux qui n'ont pas réalisé la première démarche.

D'autre part, elle a contribué à la révision des Plans de Secours Spécialisés Transports de Matière Radioactives (PSS TMR) pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Enfin, elle a participé, à Bruxelles, à une rencontre sur la comparaison des modes de gestion de crise nucléaire entre la Belgique et la France.

Environnement

L'action se poursuit principalement sur le suivi de la remise en conformité des équipements du CNPE de Gravelines. Ces équipements sont soumis réglementairement à des prescriptions ou des dispositions types (comparables à celles fixées pour des installations classées pour la protection de l'environnement). Le décret de modification du périmètre de l'Installation Nucléaire de Base (INB) du CNPE de Gravelines a permis la mise en service de l'aire d'entreposage de déchets TFA (Très Faible Activité) et l'engagement de la procédure de traite-

ment des déchets radioactifs de la SOMANU, avant envoi dans les filières appropriées.

Le CNPE de Gravelines a réduit ses rejets d'effluents gazeux et liquides en application de l'arrêté interministériel du 7 novembre 2003 relatif au renouvellement de l'autorisation de ces rejets d'effluents.

Des échanges avec les autorités étrangères voisines

A la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire, les échanges se poursuivent avec les inspecteurs des Autorités de sûreté belge, britannique et allemande. Les échanges ont été particulièrement importants en matière de contrôle de la sûreté et de comparaison des méthodes d'inspections sur trois centrales nucléaires, Sizewell B en Grande Bretagne, Untertwessler en Allemagne et Tihange en Belgique. L'objectif de ces missions était d'observer les pratiques de contrôle des inspecteurs étrangers et d'étudier la manière dont les exploitants des sites gèrent les interventions sur les installations, suivent les aspects radioprotection des travailleurs et s'organisent en matière de protection et de lutte contre l'incendie.

Le contrôle de la radioprotection : une mission nouvelle

La radioprotection est l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes, y compris les atteintes portées à l'environnement, dans les secteurs de l'industrie, de la recherche et du médical.

Un travail en partenariat

La prise en compte de la radioprotection au sein des missions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a été instaurée par le décret du 22 février 2002. Pour faire face à ces exigences, a été élaboré un programme d'actions visant à intensifier le contrôle de la radio-

protection dans les installations nucléaires (CNPE de Gravelines et SOMANU à Maubeuge) par des inspections spécifiques sur ce thème. D'autre part, sur les autres domaines concernés par la réforme, à savoir l'utilisation de sources radioactives dans les milieux industriel, médical et de la recherche, le recensement des établissements et la concertation avec les autres structures administratives qui traitent en partie ce sujet se poursuivent. Ainsi, les contacts sont poursuivis et développés avec les Directions Régionales et Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRIEFP), les Directions Régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), l'Agence Régionale d'Hospitalisation, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment les CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique). L'action a porté principalement sur des visites de terrain conjointes.

La coordination des contrôles

Un protocole DRIRE / DRIEFP a été signé le 11 juillet 2005. Il vise à définir les modalités de coopération pour coordonner et harmoniser les contrôles, entre l'inspection du travail et le contrôle des installations. Un protocole similaire a été présenté aux DDASS et validé par les partenaires au cours de l'année 2005.

Ont été engagées des actions de contrôle des organismes agréés pour le contrôle de la radioprotection qui interviennent dans la région, notamment dans le cadre du renouvellement de leur agrément. Un des objectifs est de mieux connaître le parc des détenteurs de sources de rayonnements ionisants et les problèmes rencontrés lors des contrôles réglementaires réalisés par ces organismes.

22 visites

Un plan de contrôle des structures détentrices de sources radioactives et de générateurs électriques de rayonnements ionisants (GERI) a été établi en 2005. 22 visites ont été menées dans des établissements jugés les plus sensibles, 15 dans le secteur industriel, 5 dans le médical et 2 en recherche. Des actions pédagogiques de terrain sur les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur ont été organisées notamment dans le secteur médical.

Enfin, l'ASN continue les actions de déconcentration, à la DRIRE, de l'instruction des dossiers d'autorisations pour les scanners et la radiothérapie, la radiologie industrielle (gammagraphes et générateurs électriques), les gammadensimètres, les générateurs électriques de rayonnements ionisants (GERI), les accélérateurs ainsi que les détecteurs de plomb.

La prévention des risques sanitaires

Le plan régional santé environnement

La DRIRE, la DRASS et la DRIEFP ont élaboré conjointement le Plan Régional Santé Environnement au cours de l'année 2005. Certains sujets mobilisent déjà l'inspection des installations classées :

- la prévention de la légionellose avec le contrôle des exploitants de tours aéro réfrigérantes ; avec pour objectif la division par deux de l'impact de la légionellose.
- la réduction des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle avec l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, mais aussi benzène, CVM et dioxines).
- la limitation des pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses avec une action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le



milieu aquatique sur 300 établissements (pour l'action recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau par le icpe, 350 établissements initialement prévus mais beaucoup de fermetures et passages en zéro rejet, à ce jour une cinquantaine d'établissements ont été déprogrammés de l'action).

- l'amélioration de la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués avec une action visant les sites et sols pollués au plomb. Cette action concerne actuellement 37 sites en fonctionnement ou récemment arrêtés : des diagnostics de sols sont actuellement en cours. Un recensement est engagé pour identifier les sites depuis longtemps à l'arrêt et autour desquels des diagnostics de plomb dans les sols s'avèreraient nécessaires.

La prévention de la légionellose

En 2005, l'inspection a affiné le recensement des tours aéro réfrigérantes et l'action de sensibilisation s'est poursuivie par l'intermédiaire du SPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) et des Chambres de Commerce et d'Industrie. Elle a veillé à ce que des mesures de légionelles soient réalisées par les exploitants à la

fréquence prescrite. Une campagne de contrôles inopinés (CI) a été organisée avec 726 prélèvements, dont 84 ont montré des non-conformités (soit 11,57% des CI).

LA SÉCURITÉ

L'après mine

La mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque grisou) s'est poursuivie dans le cadre des sorties de concessions minières ou d'interventions directes sur les puits orphelins. La procédure de sortie de concessions a été lancée sur 17 concessions et 7 dossiers d'arrêt de travaux ont été traités. La renonciation de 4 concessions a été approuvée par arrêté ministériel en 2005 à Flechimelle Marly, Auchy-au-Bois et Dourges. Par ailleurs la DRIRE a fait réaliser et a suivi les travaux de mise en sécurité des puits orphelins de Bouvigny Boyeffes. Concernant les carrières, des contrôles ont été réalisés donnant lieu, en 2005, à 87 rapports.

Les équipements sous pression

En matière de contrôle des équipements sous pression la mission de la DRIRE consiste essentiellement à contrôler les

Une réforme majeure : l'externalisation des contrôles des Poids Lourds

Depuis 1954, la DRIRE effectuait 60 000 contrôles périodiques de poids-lourds par an. Depuis le 15 juin 2005, ces contrôles sont désormais effectués par des organismes privés, agréés et contrôlés par la DRIRE. Les 9 centres régionaux ont été cédés à des opérateurs privés, qui ont repris l'activité sans difficultés. Une information des transporteurs a accompagné l'opération.

Les 52 agents de la DRIRE qui exerçaient cette activité régulière ont été reclassés dans la DRIRE et dans des services du MINEFI ou d'autres ministères d'accueil. Ceux qui, à cette occasion, ont souhaité retrouver une activité dans le secteur privé, ont bénéficié de mesures particulières d'aide au départ.

L'une des conditions nécessaires de l'externalisation est de garantir aux usagers de la route un niveau de qualité du contrôle des poids lourds au moins équivalent à la situation antérieure. Pour cela, a été organisé un contrôle des contrôleurs, dit "contrôle de deuxième niveau", progressivement mis en place. Pour la DRIRE il a commencé à partir de septembre 2005. Il s'exercera pleinement en 2006.

Enfin, la DRIRE reste à l'écoute des usagers par la tenue de réunions périodiques entre les exploitants des centres et les organisations syndicales professionnelles régionales du transport.



Le contrôle des poids lourds est désormais effectué par des organismes privés, agréés et contrôlés

organismes auxquels des missions de contrôle ont été déléguées, en application d'une réglementation européenne (surveillance). Des audits de l'activité des contrôleurs sont réalisés, doublés de contrôles ponctuels de leur activité. En 2005, ce sont 65 opérations de contrôles qui ont été conduites. La DRIRE est siège d'un pôle de compétence interrégional sur les appareils à pression.

La métrologie

2005 a été l'année de l'introduction du chronotachygraphe numérique, instrument qui contrôle le temps de conduite des chauffeurs de poids lourds, et la vitesse du véhicule. 11 audits ont été réalisés en vue d'agréer des centres régionaux pour l'installation, la maintenance et le contrôle de ces instruments. Elle a réalisé son programme de contrôles réglementaires des contrôleurs (Contrôles de deuxième niveau), qui portait sur l'activité de 181 organismes, et sur

la réalisation de 11 audits d'agréments. Enfin, une campagne de contrôle des pompes à essence a été programmée du 20 septembre au 6 octobre : 138 stations à essence ont été contrôlées sur les 1030 de la région. Au bilan, 21 stations ont été placées en interdiction d'exploiter pour certaines pompes, en général pour retard dans la visite annuelle obligatoire de contrôle de la pompe. Des avertissements ont été adressés à 20 exploitants de stations service, et 5 procès verbaux d'infraction ont été dressés.

Ces résultats témoignent de la nécessité pour la DRIRE de continuer à veiller au respect des réglementations, et à l'information des professionnels concernés.

C'est pourquoi une opération de même ampleur sera conduite en 2006 sur d'autres instruments de mesure réglementés.

Les Assises nationales des risques technologiques

La deuxième édition des Assises Nationales des Risques Technologiques se tiendra le 12 octobre 2006 à Douai (Nord - Pas-de-Calais). Lieu de débat, de dialogue et de suivi des progrès dans le domaine des risques technologiques, elles permettent aux personnes intéressées par la prévention des risques accidentels (industriels, élus, associations, syndicats, juristes, experts, services de l'Etat, grand public...) de débattre.

Rappelons qu'en juin 2004, elles ont connus un grand succès et ont permis à plus de 400 acteurs de débattre des modalités de mise en œuvre de la loi «risques» et des axes pour continuer à progresser dans la prévention des accidents technologiques.

Objectifs 2006

Risques

- Faire approuver le règlement de surveillance, prévision et transmission de l'information sur les crues.
- Améliorer les modèles de prévision mieux calés sur Liane et Aa.
- Organiser l'astreinte crues : adapter les modalités d'astreintes.
- Lancer un travail de fond sur le risque de submersion marine lié au changement climatique.
- Moderniser le réseau d'hydrométrie dans le cadre de la réforme des SPC : rénover les stations obsolètes et compléter ponctuellement le réseau SPC.
- Analyser le coût économique de l'hydrométrie.
- Engager l'élaboration de 10 plans de prévention des risques technologiques.
- Réaliser au moins 100 inspections sur les installations SEVESO.
- Poursuivre l'action de réduction de l'utilisation de l'ammoniac.

Sûreté nucléaire

- Réaliser 40 inspections dont 3 croisées avec les autorités de sûreté britannique, allemande et belge.

- Organiser, dans le domaine de l'urgence nucléaire et radiologique, une rencontre entre le centre de gestion de crise belge (CGCCR), l'Agence Fédérale de Contrôle du Nucléaire belge (AFCN) et la Préfecture du Nord.
- Veiller à assurer la pérennité de la gestion de la CII du CNPE de Gravelines.
- Veiller à l'instruction d'une autorisation générale sur les dérogations à l'arrêté rejets du CNPE de Gravelines. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une plus grande responsabilisation de l'exploitant, via le développement des autorisations internes.
- Poursuivre la démarche de reconnaissance du Service d'Inspection Reconnu (SIR) du CNPE de Gravelines.

Risques sanitaires

- Mettre en œuvre les trois actions phares du Plan National Santé Environnement.

Radioprotection

- Signer le protocole d'échange et de travail avec les DRASS – DDASS.
- Poursuivre la supervision des organismes agréés en matière de radioprotection.

Sécurité

- Poursuivre la mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque grisou, zones inondables) dans le cadre des sorties de concessions minières ou d'interventions directes sur les puits orphelins.
- Faciliter la mise en place de l'entité Après Mines portée par le BRGM.
- Mettre en œuvre le dispositif de contrôle de deuxième niveau des Centres de contrôle des poids lourds.
- Organiser une opération de surveillance du parc des équipements sous pression.
- Organiser une opération de surveillance du parc des balances (IPENA destinés à la vente au public).
- Contrôler l'élimination de toutes les fontes grises sensibles du réseau de distribution de gaz par GDF.



La protection des ressources

Chargée de l'application des protections réglementaires, la DIREN veille à la conservation des milieux et des ressources naturelles. Elle construit le réseau Natura 2000 pour préserver des espèces et des habitats dans le cadre de directives européennes. Elle contrôle l'import et l'export d'espèces animales et végétales menacées.

Dans le domaine de l'eau, la DIREN a fortement contribué à la réalisation de l'état des lieux du bassin Artois-Picardie, des districts hydrographiques internationaux de l'Escaut et de la Meuse et engage les étapes suivantes de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. La lutte contre la pollution de l'eau concerne tous les aspects aux diagnostics de qualité des eaux et de contamination des bassins versants par les phyto-saïtaires, aux stations d'épuration urbaines. Elle est complétée par la restauration des milieux aquatiques.

La DRIRE a en charge l'inspection des installations classées, et en particulier la prévention des pollutions dans l'eau, l'air et les sols.

Zoom Régional

Le Nord - Pas de Calais abrite une mosaïque de milieux et de paysages remarquables et présente une grande richesse biologique.

Cependant, c'est l'une des régions françaises les plus artificialisées où l'on dénombre la plus faible part d'espaces naturels en France.

La biodiversité ou la diversité de toute forme de vie : génétique, espèces et écosystèmes y est particulièrement menacée par la pression touristique, l'urbanisation, les activités économiques dont l'agriculture et le développement des infrastructures liées au transport et aux déplacements.

L'eau potable provient en grande partie des nappes souterraines de la craie hormis l'agglomération lilloise alimentée en partie par la nappe surexploitée du carbonifère. La région est totalement classée en zone vulnérable. Ce classement réglemente les pratiques agricoles concernant en particulier l'épandage des engrais azotés. Les cours d'eau de la région sont caractérisés par un faible débit dû à leur faible pente. Les rejets industriels sont en baisse et les collectivités ont amélioré les capacités de traitement des stations d'épuration. La qualité des cours d'eau, des eaux de baignade et des eaux conchylicoles s'est améliorée.

Enjeux régionaux

- Préserver les espaces de nature et rétablir les corridors écologiques.
- Maîtriser l'étalement urbain.
- Augmenter la surface d'espaces verts par habitant.
- Améliorer la qualité des cours d'eau.
- Restaurer le patrimoine aquatique et la qualité des nappes.
- Assurer la gestion durable des eaux littorales.
- Sauvegarder les milieux estuariens.
- Conforter la protection des sites majeurs, notamment sur le littoral.
- Connaître et réduire les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.
- Réduire les rejets atmosphériques industriels notamment pour les métaux lourds et les composés organiques-volatiles (COV).
- Recenser et évaluer les risques sur les sites industriels concernés par une pollution au plomb.

Fait marquant

La réhabilitation du site des caps

Le site des caps, victime de la surfréquentation touristique et de l'érosion naturelle présentait les signes d'une dégradation et a nécessité des mesures visant également la sécurité des personnes.

Dès 1993 la campagne «Caps 93» lance une opération de réhabilitation. Après dix années de travail et de conviction un projet de réhabilitation globale du grand site national a vu le jour.

Ce projet a reçu l'aval de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 16 septembre 2004.

2005 a donné toute sa réalité à l'opération grand site national des deux Caps, grâce au travail réalisé par les services techniques de la Région, du Conseil Général du Pas de Calais, du parc naturel régional Caps et Marais d'Opale et de l'Etat (DIREN, DDE et DDAF) pour construire, un projet d'aménagement de l'espace, de mise en valeur et de préservation du paysage, de la biodiversité et de l'accueil du public.

Le réaménagement du Site du Cap Blanc-nez consiste à supprimer le parking du cran d'Escalles et celui de la patrouille de Douvre (sur le Blanc Nez) pour les reporter respectivement, à proximité du village (aux abords Ouest), et au Mont d'Hubert.

Pour faciliter un stationnement dans le village, de nouvelles aires d'accueil dont le paysagement constitue l'un des enjeux du projet seront créées entre Escalles et Haute Escalles et à Sangatte.

Pour les milieux naturels, les actions concerneront la renaturation écologique et paysagère de l'ensemble des espaces artificialisés, la mise en place des cheminements piétons adaptés à la fréquentation. Des actions de mise en sécurité du site sont programmées, en particulier pour les ruines de guerre, le nettoyage des décharges sauvages et le ramassage des déchets diffus.

Ces interventions représentent un investissement de 7 millions d'Euros et sont financées par les fonds européens, le Conseil Régional, le Conseil Général du Pas-de-Calais et l'Etat.

2005 est l'année de l'enquête publique pour l'acquisition des landes du Blanc Nez par le conservatoire du littoral et des rives lacustres.



dans le Nord – Pas-de-Calais. Le document d'objectifs (DOCOB), élaboré pour chaque site propose un programme technique et financier d'actions pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires.

Pour la mise en œuvre de Natura 2000, en particulier pour l'élaboration de ces DOCOB, de nouvelles dispositions ont été adoptées par la loi développement des territoires ruraux du 23/02/2005 :

- la possibilité offerte aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'assurer la présidence des comités de pilotage et de prendre en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.
- la charte Natura 2000 qui est un engagement de bonne pratiques du gestionnaire ou du propriétaire.
- L'exonération de la taxe foncière pour les propriétés non bâties situées en site Natura et concernées par une charte ou un contrat Natura 2000.

En ce qui concerne la Directive européenne du 2



LA CONSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

NATURA 2000

La DIREN poursuit l'action engagée depuis 1988 pour la désignation de sites du réseau européen. En ce qui concerne la Directive européenne du 21 mai 1992 sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, 28 sites représentant 18 202 ha, soit 1,47 % du territoire régional, ont

été désignés comme sites d'importance communautaire (SIC) en décembre 2004 par la Commission Européenne. Une extension du site «Coteau de Danne Camiers» (30 ha) et un nouveau calage du périmètre du site «Prairies et marais tourbeux de Guines» ont été soumis pour avis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés sur le territoire au mois d'août 2005. Le réseau est en voie d'achèvement, il est suffisant

avril 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages, les arrêtés ministériels français ont été publiés en janvier 2005 pour les quatre zones de protection spéciale (ZPS) représentant 14 695 ha soit 1,19 % du territoire : «Cap Gris Nez» (8 600 ha), «Estuaire de la Canche» (4 505 ha), «Marais de Balançon et de Villiers» (1 200 ha), «Platier d'Oye» (390 ha). En outre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a identifié des secteurs supplémentaires à désigner en zone de protection spéciale dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, afin de compléter le réseau Natura 2000 « Directive Oiseaux ». Il s'agit de sites où les espèces d'oiseaux insuffisamment représentés au niveau du réseau, sont présentes, soit :

- Le site du Romelaëre (départements du Nord et du Pas-de-Calais).
- La réserve biologique domaniale de Merlimont (dans le Pas de Calais).
- La Forêt de Thiérache (département du Nord).
- Le site des bassins de Thumeries (département du Nord).

La proposition concertée a été transmise au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue des futures désignations de ces quatre sites fin 2005.

Fin 2005, la commission européenne a demandé en outre la désignation d'une Zone de Protection Spéciale dans la plaine de la Scarpe et de l'Escaut.

Les espaces naturels

Réserve naturelle : un effort constant pour les développer

Dans le département du Nord, la réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaire situés sur le littoral Dunquois, a été acquise par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres. La gestion de cette Réserve naturelle a été confiée au Conseil Général du Nord. Il s'agit également d'un site inscrit et d'un site d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats ». Les différentes

NATURA 2000

Dans le Nord

Neufs sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 9 508 ha soit 1,66 % du territoire ont été proposés. Le document d'objectifs «Dunes de la plaine maritime flamande» a été engagé en 2005, il a bénéficié de fonds FEDER sous une maîtrise d'ouvrage Etat ; l'opérateur est le Conseil Général. Le DOCOB «dunes flamandaises décalcifiées de Ghyvelde» est en cours de finalisation. Les 3 DOCOB concernant le territoire du Parc naturel régional Scarpe Escaut sont achevés et 2 contrats ont été signés. Deux contrats ont également été signés conformément au DOCOB «Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor» (1744 ha). Deux contrats sont également en voie de finalisation.

Dans le Pas-de-Calais

19 sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 8 694 ha soit 1,3 % du territoire ont été proposés. Les DOCOB du site «Falaise et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse» et du «Marais de la Grenouillère» ont été engagés. Les deux autres DOCOB concernés par le périmètre de l'Opération Grand Site sur les deux Caps sont en phase de finalisation. Un contrat a été signé pour le site de la Cuesta Sud du Boulonnais. Deux contrats sont en voie de finalisation.

A titre de comparaison, les zones couvertes par Natura 2000 en Wallonie représentent 13% du territoire Wallon.

études portant sur le diagnostic du site ont été présentées en comité de pilotage en 2005.

Dans le département du Pas de Calais, la réserve naturelle du Platier d'Oye, d'une surface de 391 ha (153 espèces recensées dont 47 nicheuses) est inscrite en totalité en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive «Oiseaux». La gestion de cette réserve est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62. Les 13 huttes de chasse situées dans cette limite n'ont plus été utilisées à partir de l'automne 2005. Le renouvellement des baux de chasse sur le Domaine Public Maritime en juillet a permis aussi d'exclure cette partie de la réserve du bail concerné. Le Préfet du département s'est engagé à aider à trouver un nouveau emplacement pour ces 13 huttes en 2006.

La réserve naturelle de la Baie de Canche d'une surface de 505 ha est inscrite en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive



La DIREN veille à la conservation des milieux et des ressources naturelles.

La protection des ressources

«Oiseaux». La gestion de cette réserve a été confiée au Syndicat Mixte EDEN 62. En 1997, afin d'assainir une situation conflictuelle de 10 ans avec la fédération de chasse, un médiateur nommé par le Ministère de l'Environnement, a proposé de déclasser une partie de la Réserve et de l'étendre, en compensation, sur une partie de la réserve de chasse maritime. Cette partie à déclasser de 25 ha, couvrant le domaine public maritime, a fait l'objet, dans un premier temps, d'un arrêté de protection de biotope signé le 30 mai 2005 par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Deux projets de **réserve naturelle nationale**, initiés par les collectivités territoriales, ont reçu un avis favorable du comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Il s'agit du site de la «Grotte et pelouses d'Acquin-Weftécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa» et du site du «Romelaère», situés dans la région de Saint-Omer. En 2005, la procédure s'est poursuivie par une consultation sur les projets de décrets de création de ces futures réserves, auprès des acteurs locaux.

La loi sur le développement des territoires ruraux donne compétence au Conseil Régional : en matière de réserves naturelles volontaires qui deviennent des **réserve naturelle régionale** : la responsabilité des 20 RNV existantes lui est transférée sous réserve de l'accord des propriétaires.

Sauvegarder le patrimoine international

La Convention de Washington ou CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages

menacées d'extinction), a établi un réseau mondial de contrôle du commerce international des espèces sauvages les plus menacées, ainsi que de celles encourant un risque sérieux. Cela concerne les plantes, animaux et produits dérivés.

En 2005, 818 demandes ont été déposées à la DIREN Nord - Pas-de-Calais concernant 646 permis d'importation, dont 35 refusés, 2 permis d'exportation et 135 Certificats Intracommunautaires dont 1 refusé.



La DIREN a fortement contribué à la réalisation de l'état des lieux du bassin Artois-Picardie.

LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Atteindre le bon état de l'eau en 2015

La directive du 23 octobre 2000 (dite Directive Cadre sur l'Eau) définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines.

En 2005, la DIREN, en liaison avec l'Agence de l'Eau, s'est fortement impliquée dans la finalisation de l'état des lieux et d'une synthèse des grands enjeux et des questions importantes, auxquels le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie devra apporter des réponses.

Le réseau international des organismes de bassin

Une réunion sur la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau a réuni les 29 et 30 septembre 2005 à Namur (Belgique) 175 représentants de bassins du monde entier (36 pays) et en particulier des représentants de bassins transfrontaliers et de Commissions fluviales internationales ; l'intérêt d'une gestion intégrée de l'eau par bassin a été réaffirmée. La DIREN représentant la France. Les échanges sur les bassins transfrontaliers ont mis en évidence l'importance d'une compréhension commune des méthodes utilisées et de la comparabilité des résultats obtenus. Les travaux européens de clarification des objectifs environnementaux et du bon état visés par la directive cadre sur l'eau sont indispensables. Cette directive constitue un moteur important des coopérations transfrontalières. La présentation d'expériences de consultation du public a permis de sensibiliser les différents participants à cette étape demandée par la directive cadre sur l'eau et de faire apparaître différentes conditions en vue d'une large association du public.

La commission internationale de l'Escaut (CIE)

2005 est une année de transition pour la commission internationale de l'Escaut. Après la réalisation d'un rapport transnational d'analyse de l'état des lieux en fin d'année 2004, les partenaires de la commission que sont la France, l'Etat fédéral Belge, les Pays Bas, et les trois régions belges de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles-Capitale ont poursuivi leurs travaux de coordination de l'application de la directive cadre européenne sur l'eau, en adoptant l'état des lieux faitier du district et en élaborant un document sur les questions importantes à l'échelle du district. Ils ont également défini les actions à mener jusqu'en 2008 dans le cadre de la coordination des plans de gestion et une nouvelle organisation a été mise en place. Le rapport sur l'aménagement du territoire et la prévention des inondations a également été achevé. Le réseau de mesures homogène qui existe sur l'Escaut a montré que la qualité du fleuve reste encore médiocre.



Trois nouveaux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Outil de planification, le SAGE définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Elaboré collectivement, pour un périmètre hydrographique cohérent, il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il détermine les règles concernant la gestion intégrée de l'eau.

La couverture du Nord - Pas-de-Calais par des SAGE continue de s'étendre : d'un côté, l'approbation par les Préfets le 31 mars 2005 d'un deuxième SAGE dans la région, celui de l'Audomarois ; de l'autre, l'initiation de trois démarches : SAGE de l'Yser (arrêté de périmètre signé le 8 novembre), SAGE Marque-Deûle (arrêté de périmètre signé le 2 décembre 2005), SAGE Escaut (arrêté prévu pour 2006). Sept autres SAGE sont en cours d'élaboration dans la région. La région Nord - Pas de Calais est la plus avancée en la matière.

La procédure des contrats de rivière, déconcentrée au comité de bassin, suscite aussi des projets : sur la Hem (signature en préparation) et sur l'Aa (agrément provisoire début décembre), comme outil d'application du SAGE Audomarois. Trois autres contrats de rivière sont en cours de réalisation dans la région.

Accompagner la police de l'eau

La DIREN a un rôle d'animation, d'harmonisation et d'appui aux Missions Inter Services de l'Eau. En 2005, la DIREN a poursuivi au niveau régional une coordination des MISE. Ces travaux ont notamment porté sur la gestion des épandages (note de doctrine sur le stockage, conditionnalité de la politique agricole commune), sur la thématique des eaux pluviales et sur les prescriptions pour les travaux en rivière. La DIREN a également accompagné les MISE dans leur réforme en apportant sa connaissance des enjeux régionaux et en participant à la prépa-

3 nouveaux territoires sont entrés dans la démarche de SAGE

Le Nord - Pas-de-Calais presque entièrement couvert par des démarches de SAGE et au premier rang des régions françaises. Parmi ces territoires, 2 sont de grande importance tant par leur taille que par leurs enjeux : les SAGE Marque-Deûle et Escaut.

La DIREN est particulièrement impliquée dans cette phase d'urgence de nouveaux SAGE, pour lesquels elle soutient les procédures administratives de création officielle et réalise le porté à connaissance.

SAGE Marque-Deûle

Ce SAGE est à l'initiative de 3 grandes intercommunalités de la région : la Communauté Urbaine de Lille, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Six enjeux majeurs ont été identifiés sur le territoire : la gestion de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable, l'amélioration de la qualité des cours d'eau, la prévention des risques naturels, la prise en compte des contraintes historiques notamment dans le bassin minier, la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels et le développement des usages de l'eau à caractère économique (transport commercial et usages récréatifs).

SAGE Escaut

L'association de préfiguration du GEIE Escaut Vivant est à l'origine de l'émergence de ce SAGE. Le bassin versant de l'Escaut présente de nombreux enjeux : la protection de la ressource en eau, la protection des milieux naturels et notamment de la ressource piscicole, la protection contre les risques naturels, la promotion et développement du transport et du tourisme fluvial, les autres usages de l'eau : activités de sport et de loisirs et l'appartenance au bassin international de l'Escaut.

SAGE Yser

Le bassin versant de l'Yser a fait l'objet d'un contrat de rivière (2000-2003) initié par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Yser (S.I.A.B.Y.). Cette action a permis de réunir les acteurs locaux autour d'une démarche associant hydraulique, reconquête de la qualité des eaux, entretien écologique des berges et sensibilisation au milieu naturel. Dans le prolongement de cette démarche, les élus locaux ont sollicité l'émergence d'un SAGE. Le périmètre du SAGE regroupant 39 communes du Nord a été approuvé par le Préfet le 8 novembre 2005.



ration de la mise en oeuvre des services départementaux de police de l'eau.

De plus, la DIREN a apporté son analyse des enjeux des projets relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques pour la rédaction d'avis par les services départementaux et régionaux compétents dans le cadre de l'instruction des dossiers

de police de l'eau (80 avis) et des installations classées (108 avis).

Lutter contre la pollution des eaux

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a véritablement

La protection des ressources

débuté en 2003. Prévue sur une durée de cinq ans et pilotée par la DRIRE, elle doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques. 345 établissements sont programmés pour l'action et à ce jour, 107 rapports de visites préliminaires ont été remis et examinés par l'inspection des installations classées.

Accompagner la mise en conformité des stations d'épuration

Suite à la condamnation de la France par la cour de justice européenne, le Préfet coordonnateur de bassin a décidé de classer le bassin Artois-Picardie en zone sensible à l'eutrophisation. Ainsi, le traitement de l'azote et du phosphore est obligatoire pour toutes les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants.

La DIREN coordonne et anime les actions des MISE pour le suivi de la directive Eaux Résiduaire Urbaines. Elle réalise d'une part la synthèse régionale des remontées de données semestrielles et organise les échanges d'informations entre départements et niveau national. D'autre part, elle accompagne les MISE dans la définition de leur stratégie de mise en conformité des stations notamment en encourageant la prise d'arrêtés de mise en demeure envers les stations non conformes. 40 stations d'épuration sont non conformes à cette directive, dont 3 depuis l'échéance de 1998.

Une nouvelle campagne de mesure des nitrates

Dans le cadre de la directive «nitrates» du 12 décembre 1991, une campagne de surveillance de la teneur des eaux en nitrates doit être menée tous les 4 ans. La dernière campagne s'est déroulée du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005. La synthèse des résultats de cette campagne sera élaborée d'ici juin 2006. Elle permettra de connaître l'évolution de la

concentration des nitrates dans les eaux superficielles et souterraines de la région et d'évaluer l'impact des programmes d'actions et de les renforcer le cas échéant.

Lutter contre la pollution phytosanitaire : de nouvelles chartes

Lors de la 3^{ème} assemblée plénière du Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE) du 17 juin 2005, deux chartes de désherbage ont été signées ; les communes et les gestionnaires de voiries du bassin versant de l'Escrebieux s'engagent à raisonner leur utilisation de produits phytosanitaires.

Outre la poursuite du suivi et du diagnostic des quatre bassins versants pilotes ainsi que des actions de communication, les travaux du comité technique du GRAPPE ont été consacrés à la rédaction d'un document stratégique présentant le fonctionnement et les priorités d'actions du GRAPPE pour la reconquête de la qualité de l'eau de la région.

Préserver le littoral

Valorisant l'expérience acquise lors de la crise du Ticolor, la DIREN a poursuivi sa contribution à la refonte du plan POIMAR du Pas-de-Calais avec la finalisation, sous l'égide de la Préfecture, d'un atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines accidentelles, assorti de recommandations environnementales pour le nettoyage. Ce projet a associé un large ensemble de partenaires de la DIREN, techniciens et décideurs. Le document finalisé sera disponible sous format papier et internet.

Du point de vue biologique, les milieux littoraux constituent une grande richesse écologique pour le bassin. L'eutrophisation s'impose comme problématique environnementale dans tout le bassin, avec de spectaculaires proliférations d'algues sous forme de mousse au printemps. Ces proliférations dues à l'algue *Phaeocystis* ont essentiellement un impact visuel et pas de toxicité directe. La démarche de préservation du littoral devra être



Les efforts de réduction des rejets ont permis de reconquérir la qualité des eaux de baignade dont la quasi-totalité est jugée très bonne, bonne ou moyenne

redéfinie après l'approbation de la nouvelle directive baignade le 20 décembre 2005. Concernant la qualité des coquillages, sauf en quelques points, le repaillage ou le traitement est encore nécessaire avant la mise sur le marché. Les 3 grands sports comportent dans leur emprise, une mosaïque de secteurs confinés très dégradés.

Accompagner la gestion des sédiments issus du dragage

En 2005, le port autonome de Dunkerque a conduit la procédure de renouvellement de son autorisation de dragage et d'immersion d'environ 3 700 000 m³ de sédiments. La DIREN avec la DRIRE a activement participé à l'instruction au titre de la loi sur l'eau et à la saisine du Préfet coordonnateur de bassin sur ce dossier de grande envergure. Cette analyse a permis de dégager des principes en terme d'amélioration du contenu de l'étude d'impact et de fixer des échéances sur le devenir des sédiments selon leur qualité qui auront valeur d'exemple notamment pour les projets similaires des ports de Boulogne et Calais qui engageront cette procédure début 2006.

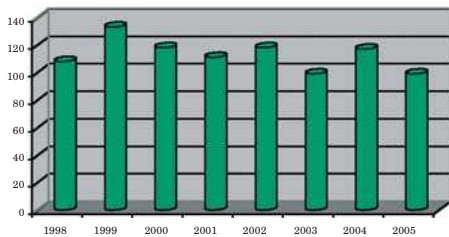
LA PROTECTION DES MILIEUX

L'inspection des installations classées

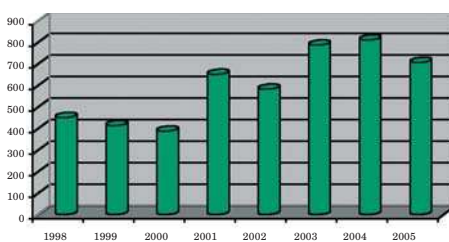
L'activité environnement industrielle sol-sous-sol regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 67 inspecteurs à temps plein des installations classées réglementent et contrôlent 1823 sites soumis à autorisation.

En 2005, 99 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites. Ces prescriptions sont contrôlées : l'inspection des installations classées a mené 424 inspections approfondies, 282 inspections « courantes », et a diligencé 706 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année.

Arrêts d'autorisation



Inspections de contrôle



Le bilan décennal des établissements IPPC

Les 368 établissements soumis à l'IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) de la région devront remettre un bilan de fonctionnement dans les années à venir afin qu'un point soit réalisé sur les prescriptions dont ces installations ont fait l'objet.

La pollution atmosphérique - la lutte contre l'effet de serre

La pollution atmosphérique par les métaux lourds mobilise depuis plu-

sieurs années l'inspection des installations classées. Ces substances peuvent avoir des effets sanitaires, et sont prescrits plusieurs programmes de réduction des rejets. De manière générale, une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, mais aussi benzène, CVM et dioxines) a été élaborée en bâtissant une liste d'établissements pour lesquels des propositions seront faites pour améliorer la connaissance et la maîtrise des émissions des installations correspondantes à l'échéance 2010.

L'action initiée dans le domaine des COV (composés organiques volatils), précurseurs de l'ozone, s'est également poursuivie également. Pour les plus gros émetteurs, des mesures spécifiques de réduction des émissions ont été prescrites visant à restreindre les émissions en cas de pic d'ozone.

Cette vigilance prend en compte désormais le gaz carbonique avec le Plan National d'Allocation des Quotas. La France s'est engagée, à travers la signature du protocole de Kyoto et conformément à la décision conjointe des Etats membres de l'Union européenne, à maintenir en 2008-2012 ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Ainsi, pour la région Nord - Pas de Calais, 117 établissements sont concernés avec un quota de 25 millions de tonnes attribué soit 16% du quota national, ce qui place la région au second rang des régions françaises (dernière la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Sous l'impulsion de la DRIRE, une fédération régionale de mesure de la qualité de l'air s'est mise en place, regroupant les quatre associations de la région qui fournissent les données de mesures.

La pollution aquatique

L'inspection des installations classées a participé aux actions engagées dans le cadre de la prévention de la sécheresse. Les industriels ont en particulier été informés et sensibilisés aux limitations d'usage d'eau.

Les sites et sols pollués

L'action menée depuis de nombreuses années sur le site de Metaeurop Nord s'est poursuivie, avec l'objectif de protéger la santé des riverains de la pollution historique liée à l'activité de l'usine. De manière plus générale, une action de recensement et d'évaluation des risques est en cours sur l'ensemble des sites concernés par des problématiques de pollution au plomb. La région est fortement concernée par les problématiques de pollution des sols (517 sites recensés sur la base BASOL soit 15% des sites français). Le taux de surveillance de seaux souterrains potentiellement touchés par des sites pollués a atteint 64%. Fin 2005, 18 sites avaient fait l'objet de servitudes d'utilité publique.

Les déchets

Dans le Nord, les 4 incinérateurs d'ordures ménagères ont achevé leur mise en conformité à fin 2005. Dans le Pas-de-Calais, 7 incinérateurs d'ordures ménagères sur les 8 existants ont été mis en conformité. Un incinérateur, celui de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin a été arrêté le 29 décembre 2005 pour le temps nécessaire à sa mise en conformité et une solution alternative de traitement des déchets a été mise en place.

La protection des ressources

La mise en conformité des usines d'incinération d'ordures ménagères

La délibération ministérielle du 20 septembre 2002, transposant la directive européenne du 4 décembre 2000, imposait une échéance au 28 décembre 2005 pour la mise en conformité des incinérateurs. Cet arrêté a fixé des nouvelles règles plus strictes pour les usines d'incinération d'ordures ménagères. En particulier, une valeur limite à l'émission de $0,1 \text{ ng/m}^3$ (nanogrammes par mètre cube) entre en vigueur pour les émissions de dioxines. Globalement, il apparaît que cette échéance importante a été respectée à de très rares exceptions près. Dans le Nord - Pas-de-Calais 7 usines sur les 8 existantes ont été mises en conformité. L'usine de Labeuvrière a été arrêtée pour le temps nécessaire à sa mise en conformité et une solution alternative de traitement des déchets a été mise en place. Ce résultat est dû à l'action engagée par les différents acteurs, collectivités responsables qui se sont fortement mobilisées et ont engagé des investissements lourds sur ce dossier, exploitants des usines d'incinération qui ont veillé à apporter les meilleures solutions pour être prêts à temps, Préfets et inspection des installations classées qui ont accordé une grande vigilance au respect de cette échéance.

Objectifs 2006

Biodiversité

- Faire aboutir les démarches des sites Natura 2000 engagées.
- Faire adopter le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs en Comité de Gestion des Poissons Migrateurs et assurer la diffusion et la communication.

Protection des espaces

- Publier l'atlas des paysages.
- Aboutir à la création de deux réserves nationales.
- Transférer au Conseil Régional les 22 réserves naturelles régionales.
- Définir le cadrage pour la révision des chartes des Parcs Naturels Régionaux.
- Engager la procédure de classement de quatre sites.
- Réaliser un bilan des sites classés.
- Piloter la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides.

Ressource en eau

- Mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) dans toutes ses dimensions et définir la politique de l'eau dans le bassin en lien avec la CAB.
- Elaborer le nouvel arrêté-cadre sur la sécheresse.

Réduction des pollutions de l'eau

- 800 visites d'inspection sont programmées pour 2006 sur les établissements classés.
- Le programme de modernisation de l'inspection se traduit entre autres par des engagements vis à vis du monde professionnel. Pour 2006, l'objectif en Nord - Pas-de-Calais est que 80 % des demandes d'autorisation de nouveaux projets soient instruits en moins d'un an, la durée étant comptabilisée entre le dépôt du dossier complet et régulier et la date de signature de l'arrêté préfectoral.

- Accélérer la mise en conformité des stations d'épuration à la directive eaux résiduaires et urbaines.
- Faire connaître l'étude de vulnérabilité intrinsèque des nappes : organiser une réunion de présentation.
- Préparer la signature par le Préfet du document stratégique du Groupe Régional d'Action contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau.
- Préparer la signature de la charte sur les épandages.
- Etablir le rapport de la 4^{ème} campagne de surveillance nitrates et veiller à sa diffusion.
- Aboutir à la publication de l'atlas POLMAR du Pas-de-Calais.
- Réévaluer la qualité actuelle des masses d'eau dès la parution de la circulaire sur le bon état des eaux côtières.
- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation dragages - immersions.

Maîtrise de la pollution atmosphérique

- Réduire les émissions dans l'air du benzène, du plomb, du cadmium, des dioxines, du chlorure de vinyle monomère et du mercure. Une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs sera élaborée, en fixant des objectifs de réductions aux échéances 2006 (résultats des actions déjà engagées) et 2010. L'action initiée dans le domaine des COV (composés organiques volatils), précurseurs de l'ozone, se poursuivra également, avec l'objectif d'obtenir des programmes de réduction des rejets.
- Lutter contre le changement climatique en contrôlant par sondage les déclarations d'émissions de CO_2 des établissements figurant dans le

Plan National d'Affectation des Quotas.

- Finaliser les plans de protection de l'atmosphère (PPA).
- Obtenir le bilan décennal des établissements IPPC : veiller à ce que les établissements concernés remettent un bilan après dix années de fonctionnement. Le retard doit être résorbé.

Les sites et sols pollués

- Poursuivre l'action menée depuis de nombreuses années sur le site de Métaeuro Nord, l'action de recensement et d'évaluation des risques menée sur les 41 sites concernés par des problématiques de pollution aux métaux lourds.
- Augmenter le taux de surveillance des eaux souterraines des 517 sites pollués.
- Veiller à ce que les 125 caméres et termls disposent de garanties financières permettant d'assurer leur mise en état si l'exploitant venait à déposer son bilan.
- Engager l'élaboration des schémas départementaux des caméres.

Les déchets

- L'inspection se concentrera sur les dépôts de pneumatiques usagés avec notamment pour objectif d'éliminer tous les stocks de dépôts abandonnés pour fin 2007.

Les certificats d'économie d'énergie : un outil de lutte contre le changement climatique

- Organiser et mettre en œuvre le dispositif relatif aux certificats d'économie d'énergie.
- Organiser une information sur ce dispositif à l'intention des bénéficiaires.



Le développement économique et durable, la recherche

Longtemps première région industrielle en France, la région Nord - Pas-de-Calais connaît un renouveau de son activité après les grandes restructurations des années 70 et 80. Aujourd'hui subsistent l'exigence de réparation, et la nécessité de construire l'avenir sur des bases pérennes. Le développement de la compétitivité des entreprises nécessite une attention permanente et constitue l'objectif principal de l'activité développement industriel et technologique de la DRIRE. Le pôle Environnement et Développement Durable, avec l'appui de la division Développement Industriel de la DRIRE, anime la stratégie nationale du développement durable en région.

Zoom Régional

Le Nord - Pas-de-Calais est aujourd'hui la troisième région industrielle française. Longtemps portée par le textile, le charbon et la sidérurgie, l'industrie régionale traverse une importante période de turbulences à partir des années 1960. L'effort de reconversion initié dans les années 1970 s'appuie principalement sur l'automobile, qui assure le développement de secteurs connexes, dont la mécanique et la plasturgie : le Nord - Pas-de-Calais devient la deuxième région automobile française. La recherche de relais de croissance, initiée il y a quelques années, se traduit notamment par l'émergence spectaculaire d'un pôle biogéant autour de la métropole lilloise, ou encore par des politiques volontaristes de développement des TIC et des éco-industries.

La labellisation de six pôles de compétitivité est un formidable encouragement à fonder son développement sur des bases renouvelées.

Enjeux régionaux

- Augmenter le poids des dépenses de Recherche et Développement dans la région (0,7 % du PIB contre 2,1 en France).
- Assurer la réussite des 6 pôles de compétitivité régionaux.
- Favoriser, chez les PME, l'atteinte de la taille critique en favorisant les regroupements.
- Réussir la mutation des secteurs traditionnels.
- Promouvoir les principes du développement durable auprès du public, des entreprises, et dans les politiques publiques.

Le développement économique et durable, la recherche

Fait marquant

Six pôles de compétitivité

Le CIACT du 12 juillet 2005 a labellisé 6 pôles de compétitivité en Nord-Pas-de-Calais : i-trans pour le ferroviaire et les transports terrestres, le pôle industries du commerce, Maud (matériaux à usage domestique), nutrition santé longévité, up-text pour le textile et enfin le pôle aquatique de Boulogne-sur-Mer. Ces pôles réunissent ensemble plus de 200 entreprises régionales, pour un total d'environ 50 000 emplois en région.

Appuyés sur des structures pré-existantes ou créés ex nihilo, les pôles se donnent pour objectif de faire émerger des projets innovants, en rapprochant entreprises, centres de recherche et organismes de formation. Les pôles sont ainsi un cadre privilégié pour stimuler la R&D régionale (Recherche et Développement), en raciner les entreprises existantes et développer l'activité.

DÉVELOPPER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

Dans un contexte mondialisé, l'industrie régionale doit développer ses capacités d'innovation. La région consacre en effet à peine 0,7% de son PIB aux dépenses de recherche et développement (R&D). La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'innovation font partie des missions de l'activité développement industriel.

Six pôles de compétitivité

En 2005, la labellisation de 6 pôles de compétitivité en Nord-Pas-de-Calais a fourni un cadre renouvelé de mise en relation des entreprises avec les acteurs de l'innovation, centres de recherche et organismes de formation.

Présente dès le lancement de l'appel à projets, la DRIRE a accompagné financièrement le montage des dossiers de candidature des pôles. Depuis la labellisation du 12 juillet 2005, elle est service référent pour les pôles i-trans, industries du commerce, nutrition santé longévité et Maud ce dernier (avec la DRRI). Elle a accompagné la phase de consolidation des pôles, à travers notamment le montage des structures de gouvernance et la rédaction des contrats de pôle. Enfin, depuis fin 2005, elle soutient les programmes d'actions mis en œuvre par les porteurs de pôles pour faire émer-

ger des projets innovants, au moyen de l'intelligence économique, de la mise en relation des acteurs, et de la diffusion technologique par exemple.

Le programme régional d'innovation : une priorité

En parallèle, se poursuit la stratégie de sensibilisation des PME à l'innovation, dans le cadre du Programme Régional d'Innovation (PRI). Ainsi, en 2005, a été conforté le partenariat auprès des acteurs du PRI en renouvelant sa participation financière aux Programmes Locaux d'Innovation (PLI) des quatre territoires de la Région (Lille Métropole, Hauts-de-France, Flandre-Littoral et Artois). Parallèlement, la DRIRE a renouvelé sa participation aux Programmes

La DRIRE a accompagné 150 entreprises dans leur projet de développement ou d'intégration des TIC et 2800 professionnels ont été sensibilisés en 2005.



Technologiques d'Innovation (PTI) dont l'objet est de fédérer les compétences régionales dans différents secteurs, afin de favoriser l'appropriation des nouvelles technologies et l'émergence de projets ambitieux. Ces dernières années, trois appels à projets ont été lancés, sur les thèmes Numérique et Multimédia, environnement, biologie-santé, qui ont permis de sélectionner plusieurs dizaines de projets innovants.

Technologies de l'information et de la communication : 150 entreprises soutenues

En 2005, l'action en matière de Technologies de l'Information et de la Communication s'est organisée autour de 3 axes opérationnels :

- l'appui aux centres de ressources et d'activités TIC, en particulier le soutien à Declic.net (développement du commerce électronique), à DIGI-PORT (centre de ressources sur les TIC) et au lancement du site Euratechnologies destiné à devenir le plus grand centre d'activités TIC au nord de Paris ;
- l'appui aux projets territoriaux stratégiques tels le projet « Passe-Relle » qui permet de former et d'accompagner les entreprises de l'Artois dans l'intégration des TIC ;
- l'appui aux PMI/PME au travers d'actions collectives

structurantes : ainsi, l'opération «Utilisation des TIC dans les systèmes d'information et de communication» financée en 2005 doit permettre l'émergence de sites Internet à haute valeur ajoutée chez les PMI/PME régionales.

Les projets soutenus ont permis d'accompagner 150 entreprises dans leur projet de développement ou d'intégration des TIC, et de sensibiliser 2800 professionnels en 2005.

LA RECHERCHE

Dans le domaine de la recherche privée, avec 1,1% des dépenses de la R&D réalisée en France, 1,5% des effectifs de R&D en entreprises, 7 emplois de R&D pour 10 000 habitants (chiffres 2002), le Nord - Pas-de-Calais figure en dernière position parmi les régions métropolitaines.

La recherche publique est très déficitaire en chercheurs au sein d'organismes tel le CNRS (moins de 400 chercheurs). La recherche est donc essentiellement universitaire (près de 3 500 enseignants-chercheurs), situation qui nous situe en milieu de tableau....

Il faut ajouter à cet état des lieux que les expertises reconnues en recherche publique sont rarement en adéquation avec une activité industrielle développée en région.

Le CNRT ou «réseaux et machines électriques du futur»

La partie recherche du CPER 2000-2006 pilotée par la Délégation Régionale de la Recherche Technologique (DRRT) a été conçue selon une logique de projets pour constituer en région - c'est l'objectif opérationnel 1 - des pôles thématiques forts, capables d'entraîner l'implication des organismes en moyens humains et financiers et d'assurer la lisibilité du dispositif de recherche de la région. Le second objectif opérationnel a pour ambition de développer un pôle technologique d'envergure européenne et l'opération majeure est celle du Centre National de Recherche Technologique en génie électrique. L'opération CNRT a été mise en place par le

Ministère de la Recherche en 2000. Cette création s'inscrivait dans la double logique du développement du partenariat public/privé et de l'aménagement du territoire national. Il s'agit de bâtir une carte nationale de la recherche. Chacun des territoires concernés par un CNRT développant sa propre spécificité thématique.

C'est dans ce contexte qu'en région Nord - Pas-de-Calais s'est constitué le CNRT FUTURELEC, annoncé officiellement le 14 février 2002 par le Ministre de la Recherche lors du 2^{ème} Forum International sur la gestion de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies. Au départ les partenaires industriels étaient au nombre de trois : SUEZ et plus précisément sa branche belge avec Laborelec et Tractebel, EDF et AREVA Jeumont. Les laboratoires académiques régionaux appartenaient à 3 Universités : Lille 1, Valenciennes et Artois, et à 3 Ecoles : ENSAM (Arts et Métiers), Ecole Centrale et Ecole des Hautes Etudes d'Ingénieur. Une «convention de partenariat constitutive» signée entre ces partenaires, l'Etat et le Conseil Régional définit le fonctionnement de ce CNRT

La forte dynamique engendrée entre les divers acteurs a entraîné l'adhésion de nouveaux partenaires, académiques (Université de Liège, Université Technologique de Compiègne, SUPELEC) et industriels (ALSTOM Transports, VALEO, SCHNEIDER Electric), à ce jour.

Les principaux domaines scientifiques et technologiques développés dans les différents programmes FUTURELEC, au nombre de 6 actuellement, concernent : la modélisation et la simulation des nouveaux systèmes de production électrique (énergies primaires dispersées telles que l'éolien, le solaire, la cogénération...); la modélisation, la conception et l'optimisation de machines électriques pour la production d'énergie et les entraînements de puissance; les matériaux magnétiques et les matériaux diélectriques; les réseaux et actionneurs de véhicules; les outils et les méthodologies

de calcul et de conception; la maintenance prédictive....

Toutes ces thématiques s'avèrent être le support de démarches industrielles d'optimisation sous-tendues par la stratégie de développement durable : accroissement de la compétitivité par la diminution des coûts énergétiques, des masses et donc des matières premières, par l'intégration du paramètre recyclabilité et l'assurance de l'acceptabilité.

Ce CNRT FUTURELEC est donc d'ores et déjà une des belles réussites du CPER 2000-2006.

3 SECTEURS

PRIORITAIRES EN 2005

LA PLASTURGIE, LA BIOLOGIE SANTÉ ET L'ÉLECTRONIQUE

L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques constitue une priorité de l'activité développement industriel. Chaque année, le travail de connaissance du tissu industriel régional mené par les chargés de mission leur permet d'engager des actions structurantes en faveur des principaux secteurs industriels de la région.

Devant les difficultés rencontrées par certains sous-traitants de l'automobile, l'action collective «plasturgie automobile», lancée en 2005, se propose d'accroître le potentiel technologique des entreprises régionales, en stimulant les coopérations avec la recherche régionale.

L'opération est composée d'une première phase d'identification des éventuelles collaborations entre laboratoires et entreprises, et d'une seconde phase opérationnelle pour engager des synergies concrètes.

La première phase est aujourd'hui terminée. 40 entreprises et 23 laboratoires ont été approchés, afin de mieux cerner les compétences régionales en plasturgie automobile. L'ensemble de ces rencontres et les réflexions conduites ont

Le développement économique et durable, la recherche

abouti à la rédaction de 3 guides, présentant notamment l'offre des centres experts régionaux en plasturgie automobile, les évolutions techniques porteuses. Une quinzaine de pistes de collaborations entre industriels et laboratoires ont par ailleurs été identifiées.

La seconde phase de l'action, qui débute en 2006, doit permettre d'expérimenter quelques unes de ces pistes.

Dans le secteur de la biologie-santé, la DRIRE contribue au financement des missions du GIE Eurasanté. Parmi les actions soutenues en 2005, le Carrefour Européen des Biotechnologies a réuni à Lille 250 conférenciers, 340 exposants, et plus de 3800 visiteurs. La convention d'affaires organisée en marge du Carrefour a quant à elle réuni plus de 400 participants. Dans le secteur de l'électronique, l'association Electropole et la DRIRE ont lancé en 2005 la seconde phase de l'opération Cap Action, qui vise à favoriser l'intégration des compétences des PME de l'électronique dans les métiers du textile, de la plasturgie et de la mécanique. 130 PMI sont impliquées dans des ateliers d'affaires ; 40 d'entre elles ont fondé des clubs de développement pour exploiter ensemble un segment de marché, par exemple le club handicap et dépendance, placement sous surveillance électronique ou publicitaire. Au sein de ces groupes, plusieurs produits innovants inter-industriels sont en cours de développement.

Soutien aux territoires en difficulté

Par ailleurs l'action en faveur des territoires en difficulté ou victimes de restructurations se poursuit. Celle-ci vise notamment à favoriser le rebond d'entreprises frappées par la mutation des secteurs industriels traditionnels ou la défaillance de grands donneurs d'ordres.

L'ingénierie financière est une composante essentielle de cette action. Il s'agit notamment de venir en aide aux entreprises nécessitant une restructuration financière (diminution des financements court terme onéreux et amélioration du fonds de roulement), et aux entreprises en phase

de retournement, mais à fort potentiel de croissance, qui ont besoin de renforcer leur structure financière.

De nouveaux programmes ont été décidés en 2005 en faveur des territoires en difficulté, pour un montant de subvention de 1 700 000 €. L'objectif est de soutenir 28 entreprises et de créer ou maintenir 380 emplois.

Plus généralement, son action se poursuit en matière d'ingénierie financière dans le cadre du Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprises. En 2005, 14 associations de prêts d'honneur ont reçu une subvention cumulée de 680 k€, permettant de soutenir les projets de création ou reprise de 738 entreprises pour un total de 1 623 emplois créés ou maintenus. Parallèlement, une subvention de 700 k€ a été allouée à un capital-risqueur régional pour des prises de participations inférieures à 100 k€, et 450 k€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises.

ENERGIE

L'énergie constitue la ressource indispensable au développement économique.

Lignes électriques

33 dossiers de construction ou de modification de lignes électriques ont été instruits.

Dans la plupart des cas, il s'agit de dossiers de renforcement des lignes haute tension, soit pour fiabiliser les conditions d'alimentation de certains secteurs, soit pour améliorer la résistance des pylônes électriques.

Canalisations de transport

La DRIRE a instruit 4 dossiers, et notamment celui d'un tronçon de canalisation de renforcement de l'agglomération lilloise en gaz.

Production d'électricité et certificats d'économie d'énergie

La DRIRE est chargée de délivrer les "Certificats d'obligation d'achat". Il s'agit de documents qui permettent à des producteurs privés de faire racheter l'électricité qu'ils produisent par RTE ou par EDF. 61 certificats ont été délivrés.

DÉFENSE

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Dans le domaine de la défense économique, qui consiste à préparer et gérer les dispositifs de gestion d'éventuelles crises, l'activité essentiellement consistée à préparer l'actualisation des plans électriques de délestage et à suivre la mise à jour des plans de protection particuliers de certains établissements industriels.

La promotion de l'intelligence économique est également une composante essentielle de l'anticipation des mutations économiques. En 2005, la DRIRE a participé à la mise en place du schéma régional de l'intelligence économique. Elle s'est également fortement investie dans l'organisation du premier Carrefour régional de l'intelligence économique qui a réuni plus de 200 personnes dont 80 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités.

Elle soutient la diffusion de l'intelligence économique à travers ses actions collectives. Le projet Vigilances, approche humaine et comportementale de l'Intelligence Économique, a permis en 2005 de former plus de 500 PME régionales et d'accompagner individuellement près de 50. Dans le secteur des biens d'équipement industriels (BEI), des opérations ont permis de sensibiliser une soixantaine d'entreprises. 22 se sont engagées dans un projet de maîtrise de l'information (construction d'un réseau de veille, optimisation de la relation client, partage d'informations entre collaborateurs).

PROMOUVOIR LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le pôle Environnement et Développement Durable participe à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en région. Son enjeu est d'assurer un équilibre entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques, et de

favoriser une implication forte de tous. Le Nord-Pas de Calais dispose à cet égard d'un outil unique en France, le CERDD, Centre Ressources du Développement Durable, dont la DIREN assure le suivi.

Il s'agit d'un groupement d'intérêt public fondé par l'Etat et la Région. Il a pour finalités l'analyse, l'expertise et la valorisation des initiatives de développement durable dans la région. Le CERDD accompagne les acteurs de territoires, les acteurs du monde économique et les acteurs relais du monde éducatif afin de dégager des principes et des savoir-faire généralisables à d'autres acteurs régionaux voire nationaux.

Pour toucher les entreprises, la DRIRE s'appuie sur un réseau collectif co-animé avec le Conseil Régional et le CERDD, réunissant les Chambres de Commerce et d'Industrie, relais naturels des PME – PMI, les organismes professionnels et les associations d'entreprises et de dirigeants.

Ce réseau favorise l'émergence d'actions collectives, cofinancées par la DRIRE et le Conseil Régional, permettant la sensibilisation des entreprises aux thématiques du développement durable, la valorisation des expériences réussies,

l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de développement durable (éco-conception de produits, mise en relation de l'offre et de la demande...). Ces actions collectives sont aujourd'hui au nombre de 14, dont 7 actions nouvelles en 2005, pour un montant d'environ 1 500 000 €.

L'année 2005 a notamment vu le renouvellement du partenariat avec le CD2E (Centre de Création et Développement d'Eco-Entreprises), qui résulte d'une volonté forte de la DRIRE et du Conseil Régional de fédérer les énergies pour le développement d'une filière éco-entreprises en région. Le CD2E a su développer tant au niveau régional, que national et international les partenariats propices à ce développement. Depuis sa création, le CD2E a permis d'accompagner 102 porteurs de projets dans leur création d'entreprise (15 projets ayant à l'heure actuelle abouti à une création effective) et 45 projets de développement. Une bourse des déchets, ainsi qu'une base de données des éco-matériaux ont été mises en ligne. Par ailleurs, le CD2E s'efforce de promouvoir les compétences techniques et scientifiques des entreprises et laboratoires de la région Nord – Pas-de-

Calais, notamment dans les filières construction et valorisation de matière.

L'ensemble des actions menées en faveur du développement durable ont permis, en 2005, d'accompagner 136 entreprises et d'en sensibiliser plus de 900.

La prise en compte de l'environnement

L'intégration des enjeux environnementaux : urbanisme, énergie éolienne, radiotéléphonie

Afin de mieux appréhender l'application des orientations de la loi littoral dans le département du Pas-de-Calais, la DIREN a entrepris avec la DDE, la réalisation d'un document de référence permettant de traduire concrètement les principes de cette loi.

Cette démarche permet aux services de l'Etat de fournir aux collectivités locales une expertise juridique fiable et unifiée.

La DIREN s'est associée aux études portant sur la délimitation des espaces remarquables identifiés au titre de l'article L146.6 du code de l'urbanisme. Plus ponctuellement, la DIREN s'est aussi investie dans la déclinaison de cette réflexion générale pour chaque commune littorale qui révise son document d'urbanisme. Ceci afin de préciser l'application de la loi notamment sur le thème très sensible du paysage.

La loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique institue par son article 37, la notion de zones de développement de l'éolien (ZDE) proposées par des territoires (EPCI, SCOT...) et validés par le préfet de département suivant les critères basés sur «le potentiel éolien, les disponibilités de raccordement au réseau électrique, et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables historiques et protégés».

La DIREN et la DRIRE contribuent aux travaux du comité éolien du département du Nord, et du Pôle éolien du département du Pas-de-Calais (PoEol).



Le développement économique et durable, la recherche

L'application de cette loi permettra l'agrément de zones de développement de l'éolien intégrant tous les critères du développement durable.

Les installations représentent 63 MW pour l'éolien, 13 MW pour la cogénération, le reste pour des installations de combustion de biogaz ou des installations photovoltaïques.

Pour la Région Nord - Pas-de-Calais, la DIREN a donné un avis sur 12 projets de permis de construire représentant 64 éoliennes pour une puissance de 141,3 MW.

On dénombre 5 projets totalisant 17 éoliennes pour une puissance de 40,3 MW pour le Nord et 7 projets totalisant 47 éoliennes pour une puissance de 101 MW pour le Pas-de-Calais. Un seul permis de construire a été délivré pour une éolienne de 2 MW dans le département du Nord.

L'évolution de la technologie dans la radiotéléphonie et la sortie de l'UMTS, troisième génération, a nécessité la réalisation d'infrastructures supplémentaires. La DIREN a formulé un avis sur 540 dossiers de création ou de modification de sites d'implantation d'antennes radio téléphoniques pour la Région, dont 330 pour le Nord et 210 pour le Pas-de-Calais. Une quarantaine de sites envisagés dans des secteurs un peu plus sensibles ont nécessité des visites de terrain et une vigilance accrue.

Les instances de concertation départementales mensuelles instal-

lées à l'initiative de la DIREN, réunissant les services de l'Etat (DIREN, SDAP, DDE), les opérateurs et bureaux d'étude ont permis d'améliorer l'insertion des antennes tout en exploitant les installations existantes.

La formation des commissaires enquêteurs

Le 16 décembre 2005, la DIREN et la DIREN ont coorganisé une journée spécifique sur les établissements classés pour la protection de l'environnement à laquelle 130 commissaires enquêteurs ont participé.

Pour les nouveaux commissaires enquêteurs un cycle de formation a également été mis en œuvre par la DIREN : rôle, statut, rédaction du rapport, citoyenneté et participation, énergie éolienne.

Le réseau associatif

La DIREN a financé 54 projets d'aide au milieu associatif s'inscrivant dans trois orientations environnementales spécifiques. 62% des subventions allouées correspondent à la notion de compréhension du concept de protection de l'Environnement, 23 % à celle de participation au débat public et 15 % à l'intégration de l'éco-citoyenneté dans la vie quotidienne.

Les actions conduites prennent la forme d'apport à la connaissance, de diffusion d'information, d'organisation d'animations liées à l'éducation à l'environnement et de participation au débat

public au sein des commissions de consultations.

La région compte 35 associations agréées dans le département du Nord et 20 dans celui du Pas-de-Calais.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable

48 projets ont été réalisés dans le cadre de l'opération 1000 Défis pour ma Planète. Les actions ont surtout mis l'accent sur la gestion des déchets, la protection de l'eau et la gestion de la biodiversité. La création en 2005, à Bergues, de l'Union Régionale des CPIE permet d'envisager la mise en place d'un réseau fort d'éducation à l'environnement.

Répartition régionale des aides

Nombre de dossiers	FDPMI	FSI	ARC	FRAC	AC	TOTAL
AVESNES SUR HELPE	6	1	2	0	0	9
CAMBRAI	7	0	4	0	2	13
DOUAI	3	0	1	0	3	7
DUNKERQUE	4	0	1	2	2	9
LILLE	8	1	1	3	36	49
VALENCIENNES	2	2	1	2	4	11
TOTAL NORD	30	4	10	7	47	98
ARRAS	0	0	1	1	0	2
BETHUNE	6	0	4	1	5	16
BOULOGNE/MER	1	0	1	1	7	10
CALAIS	0	1	0	0	0	1
LENS	0	2	0	0	5	7
MONTREUIL	0	0	0	0	0	0
SAINTOMER	1	0	1	0	2	4
TOTAL PAS DE CALAIS	8	3	7	3	19	40
TOTAL REGION	38	7	17	10	66	138

Montants d'aide (en Euros)	FDPMI	FSI	ARC	FRAC	AC	TOTAL
AVESNES SUR HELPE	525 836	300 000	60 000	0	0	885 836
CAMBRAI	676 240	0	108 303	0	96 000	880 543
DOUAI	188 000	0	22 467	0	246 582	457 049
DUNKERQUE	354 843	0	20 394	21 605	372 132	768 974
LILLE	782 048	150 000	30 000	23 725	4 747 574	5 733 347
VALENCIENNES	178 000	1 380 000	20 672	21 850	350 500	1 951 022
TOTAL NORD	2 704 967	1 830 000	261 836	67 180	5 812 788	10 676 771
ARRAS	0	0	17 797	3 000	0	20 797
BETHUNE	1 278 500	0	114 972	2 762	168 707	1 564 941
BOULOGNE/MER	263 000	0	19050	3 200	564 887	850 137
CALAIS	0	450 000	0	0	0	450 000
LENS	00	410 000	0	0	1 762 686	2 172 686
MONTREUIL	0	0	0	0	0	0
SAINTOMER	109 500	0	25 567	0	74 165	209 232
TOTAL PAS DE CALAIS	1 651 000	860 000	177 386	8 962	2 570 445	5 267 793
TOTAL REGION	4 355 967	2 690 000	439 222	76 142	8 383 233	15 944 564

Sur l'ensemble des thématiques - innovation, anticipation des mutations et développement durable - la DRIRE a soutenu 66 nouvelles actions collectives en 2005, pour un montant total de plus de 8,3 millions d'euros.

Procédures : nombre des dossiers décidés					
	CPI	OBJ. 1	OBJ.2	Autre	TOTAL
FDPMI	35	0	3	0	38
FSI	0	3	4	0	7
ARC	17	0	0	0	17
FRAC	6	0	4	0	10
AC	63	0	3	0	66
TOTAL	121	3	14	0	138

Montant d'aide décidées (en Euros)					
	CPI	OBJ. 1	OBJ.2	Autre	TOTAL
	3 902 927	0	453 040	0	4 355 967
	0	1 680 000	1 010 000	0	2 690 000
	439 222	0	0	0	439 222
	43 787	0	32 355	0	76 142
	8 266 201	0	117 032	0	8 383 233
	12 652 137	1 680 000	1 612 427	0	15 944 564

FDPMI = Investissement matériel
 FSI = Implantation d'entreprises
 ARC = Aide au recrutement de cadres

FRAC = Aide au Conseil
 AC = Actions Collectives

Le développement économique et durable, la recherche

Objectifs 2006

Développer les pôles de compétitivité

- Suivre et accompagner le développement des 6 pôles régionaux à dominante industrielle : transports, industries du commerce, nutrition-santé-longévité, Maud et up-text et aquatique.

Développer l'innovation

- Développer des technologies de l'information et de la communication, encore insuffisamment diffusées dans les entreprises régionales ;
- Accompagner le Programme Régional d'Innovation (PRI) ;
- Opérer la déclinaison régionale de l'étude technologiques 2010. Les actions collectives pourront ensuite être utilisées pour faciliter l'adoption par les entreprises de certaines technologies-clés ; la promotion de la participation des entreprises françaises aux programmes européens ;
- Développer l'intelligence économique, qui doit permettre aux entreprises d'accroître leur vigilance en matière de technologies ou de produits (notamment par une veille renforcée) et ainsi de mieux protéger leurs innovations.
- Anticiper et accompagner les mutations économiques. Un travail partenarial avec les autres services de l'Etat, et notamment la DRIEFP, sera initié dans la filière automobile.
- Mener 40 actions collectives en 2006, qui toucheront au moins 20% des entreprises industrielles régionales de plus de 20 salariés.

- Favoriser les économies d'énergie.
- Développer les énergies nouvelles et renouvelables et en particulier l'éolien.

Production d'électricité

- Terminer l'actualisation du volet régional du plan de développement du réseau de transport de l'électricité ;
- Participer au recensement du potentiel de développement des filières de production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables.

Mettre en place les certificats d'économie d'énergie

- Organiser et mettre en œuvre le dispositif relatif aux certificats d'économie d'énergie ; Organiser une information sur ce dispositif à l'intention des bénéficiaires. Traiter 90 % des demandes recevables dans un délai de 2 mois.

Promouvoir le développement durable auprès des entreprises

- Planifier des crédits à des actions spécifiques de développements durables
- Envisager des actions particulières à destination des pôles de compétitivité.

L'expérimentation de rapprochement de la DRIRE et de la DIREN en Nord-Pas de Calais permettra d'enrichir l'approche de la DRIRE en matière de développement durable. Elle conduira la DRIRE à s'impliquer dans plusieurs chantiers, par exemple :

- la mobilisation des entreprises régionales (jusqu'à très peu représentées) dans le cadre de la semaine du développe-

ment durable ;

- la définition d'une stratégie régionale du développement durable.

Pôle environnement et développement durable

- Finaliser le Document d'Orientations Stratégiques de l'Etat en matière de développement durable.

L'évaluation des incidences sur l'environnement des plans et programmes

- Finaliser les enjeux territoriaux, de référence pour l'évaluation des plans et programmes.
- Organiser la production des cadrages préalables et des avis pour l'autorité environnementale.

L'intégration des enjeux environnementaux : dans le développement de l'énergie éolienne

- Informer les intervenants, les collectivités, les administrations sur les évolutions réglementaires.
- Organiser avec les préfets, la DIREN et les SDAP l'instruction des demandes de Zone de Développement de l'Eolien.
- Participer aux travaux des pôles éoliens du Nord et du Pas-de-Calais.
- Instruire, en coordination avec la DIREN, les demandes d'avis sur les permis de construire de parcs éoliens.



L'information et la concertation

Le développement de la connaissance et la mise à disposition du public des données est une mission fondamentale de la DIREN et de la DRIRE. Cette mission a pour but de garantir la qualité, l'exhaustivité et l'objectivité de la connaissance ; d'assurer un suivi transversal de l'évolution de l'environnement régional afin d'identifier les enjeux prioritaires.

La région Nord - Pas-de-Calais est fortement marquée par les problématiques économiques et environnementales ce qui nécessite de faire connaître à tous ces enjeux au travers de documents tels que l'Industrie au Regard de l'Environnement (IRE) pour les pressions industrielles et les cahiers régionaux de l'environnement qui couvrent l'ensemble des milieux et des pressions qu'ils subissent. Au-delà du partage de la connaissance, il est important aussi que le public participe à l'identification des priorités environnementales dans la région.

Zoom Régional

En région Nord - Pas-de-Calais, on constate une forte diversité des démarches de diffusion de la connaissance et de sensibilisation aux enjeux régionaux, à l'initiative spécifique de la DIREN et de la DRIRE et pour certaines en concertation avec d'autres institutions (Plateforme Publique de l'information géographique).

Les Enjeux pour l'industrie, les Cahiers Régionaux de l'Environnement, l'Industrie au regard de l'environnement, les Enjeux environnementaux des territoires infra-régionaux.

Le tissu associatif régional est particulièrement dense et performant. Il est producteur de données environnementales et participe en outre à la diffusion de la connaissance.

Enfin, la région se caractérise par des ingénieries territoriales de plus en plus utilisées et performantes, qui génèrent, à partir des données qui leur sont fournies, de nouveaux types de données, contribuant ainsi au développement de la connaissance.

Enjeux régionaux

- Développer la connaissance en favorisant la production, la collecte et la diffusion de la connaissance, en organisant les réseaux de données en région, et en outillant les partenaires responsables de l'aménagement du territoire.
- Développer la diffusion de la connaissance en la diffusant largement auprès des acteurs régionaux et en s'appuyant sur les relais d'information.
- Développer la concertation : les S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) constituent des outils primordiaux qui facilitent la concertation entre les différents acteurs, industriels, associations, collectivités et Etat, et doivent être pérennisés.

Fait marquant

Les enjeux pour l'industrie régionale

En 2005, la DIREN a publié une nouvelle édition, considérablement enrichie, des Enjeux pour l'industrie régionale. Édité pour la première fois en 2004, ce document vise à présenter un état des lieux de l'industrie régionale au sens large, de ses perspectives en fonction des grands enjeux des secteurs étudiés, ainsi que des propositions d'actions à mener pour renforcer le développement industriel régional. Il est issu d'une démarche partenariale et d'une vision de terrain.

Les Enjeux pour l'industrie régionale rassemblent dix-huit notes concernant chacune un marché ou un secteur industriel, du ferroviaire à la biologie-santé, en passant par le transport-logistique et les éco-industries. Ainsi sont analysés les secteurs majeurs de l'industrie régionale, que ce soit au regard de leur poids économique ou de leur potentiel de développement.

Le recueil d'informations, effectué de juin 2004 à avril 2005, est essentiellement fondé sur des visites de terrain de PME-PMI via des plans de prospective ciblés, sur des entretiens avec des organisations expertes du développement économique, sur des données et publications d'autres organisations, notamment des services de l'État, ainsi que sur la presse et des ouvrages de référence. Plus de 220 entretiens de terrain, dont plus de 180 avec des PMI et des groupes présents en région, ont été tenus.

La rédaction s'est faite, pour chaque secteur industriel, en partenariat avec les représentants de la profession (des industriels et des experts), et les autres acteurs du développement économique. Il est à noter l'apport majeur de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle sous la forme d'une contribution originale sur la qualification et la formation des actifs.

Ainsi ce document a l'ambition de présenter une vision de l'industrie régionale, non pas seulement du point de vue de la DIREN, mais d'une large part des acteurs concernés.

FÉDÉRER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE

Le portail des données

Suite à la mise en place du réseau régional des données de l'environnement (RDE) en 2003, deux catalogues ont été réalisés en 2004 et mis à jour en 2005.

L'un consiste en un portail des ressources (à ce jour 300 gisements d'informations ont été référencés) et l'autre en un portail des acteurs de l'environnement (à ce jour 200 acteurs répertoriés avec leurs coordonnées et leurs champs d'intervention vis-à-vis de l'environnement). Pour 2005, on dénombre 6700 requêtes sur le module portail des données.

Le porter à connaissance

Le porter à connaissance cartographique réalisé par la DIREN est très

lié au site internet. C'est ainsi qu'en 2005, on a observé environ 22 340 requêtes (soit 35% d'augmentation par rapport à 2004) qui ont donné lieu au téléchargement de 25 000

22 300 requêtes en 2005 sur le site de la DIREN



documents (cartes, aînés, fiches synthétiques), et 600 abonnés dans l'espace de téléchargement des sources géographiques pour 8250 consultations sur le module données SIG.

La plate-forme Publique de l'Information Géographique



Le projet visant à mutualiser les moyens techniques et financiers régionaux, notamment de l'État et des collectivités locales, en matière d'information géographique s'accélère. Les appels d'offres d'acquisition de référentiels cartographiques ont été lancés, les prestataires désignés. Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Établissement Public Foncier (EPF) est piloté par un réseau de partenaires constitué du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (financier à hauteur de 50% du projet d'un coût de 2,5 Millions d'€), du CR, du CG59, de la DIREN, de la DRE et du CEIE.

L'enjeu de cette plate-forme régionale, dont l'objectif environnementale initiale a été élargi à d'autres thématiques, est d'acquies en commun des référentiels géographiques souvent très coûteux et de les mettre à la disposition des décideurs publics pour améliorer l'observation et l'analyse de leur territoire : une avancée considérable pour la mise à disposition d'informations sous forme géographique régionale.

Le schéma des données sur l'eau

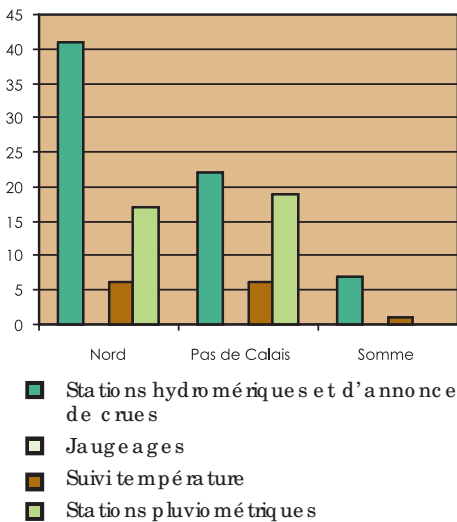
L'enjeu est de mettre en place un système d'information intégré sur l'eau. Le schéma directeur des données sur l'eau décrit ce système.

L'élaboration du document s'est poursuivie tout au long de l'année 2005 tout d'abord par l'élaboration des rapports thématiques par dix groupes de travail.

Les différentes étapes d'avancement ont été validées par le comité des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie qui s'est réuni trois fois en 2005, sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin. Le comité de bassin du 28 octobre 2005 a validé les grands principes de ce schéma directeur des données sur l'eau.

La connaissance hydrologique, hydrométrique et biologique

L'exploitation de 70 stations hydrométriques permanentes et la réalisation de plus de 430 jaugeages ont enrichi la connaissance hydrologique en 2005 concernant aussi bien les phénomènes de crues (en juillet et novembre) que les basses eaux.



Par ailleurs le laboratoire de la DIREN, accrédité COFRAC et agréé par le MEDD a pratiqué 30 analyses IBGN (invertébrés benthiques) sur les rivières de la Région Nord - Pas-de-Calais et 66 analyses IBD (algues Diatomées) sur les rivières et canaux du Bassin Artois-Picardie. Des cartes présentant ces résultats sont consultables sur le site internet de la DIREN.

FAIRE CONNAÎTRE LES ENJEUX

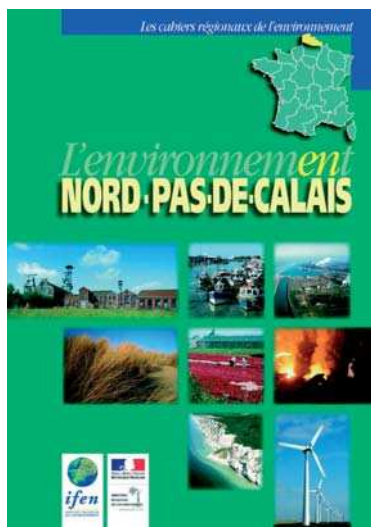
L'industrie au regard de l'environnement

L'IRE (Industrie au Regard de l'Environnement) a été édité à 3000 exemplaires et a fait l'objet d'une présentation au public le 27 septembre 2005 à Arras. Le nombre d'entreprises concernées par les problématiques air et eau est en augmentation et de nouveaux chapitres ont été ajoutés sur la lutte contre le changement climatique (Plan National d'Allocation des Quotas) et sur les silos, les dépôts d'engrais et les installations de réfrigération à l'ammoniac.

Les enjeux territoriaux : une démarche pluriannuelle

Le début de l'année 2005 a été marqué par la diffusion de la description des enjeux environnementaux des territoires réalisée par la DIREN aux différents services de l'Etat en région. La DIREN, avec la DRIRE, a approfondi le travail sur le territoire du projet «aire métropolitaine de Lille» regroupant l'amondissement de Lille et le bassin minier.

L'actualisation du cahier régional de l'environnement



Le cahier régional de l'environnement, publié en juin 2004, réalisé conjointement par l'Institut Français de l'Environnement et la DIREN et élaboré en partenariat avec les acteurs régionaux de

l'environnement constitue la parole environnementale de l'Etat à l'échelle régionale, et comporte le diagnostic de l'état de l'environnement, les enjeux et les pressions subies et offre la possibilité de comparer les régions entre elles au travers de statistiques.

Il a été actualisé en lien avec les partenaires du réseau régional des données de l'environnement ; les données seront disponibles sur le site internet de la DIREN.

Les enjeux pour l'industrie régionale : deuxième édition

En 2005, les chargés de mission de la DRIRE ont visité plus de 300 PME et grandes entreprises régionales. Pour diffuser cette connaissance, a été publié en 2005 une nouvelle édition des Enjeux pour l'industrie régionale, ouvrage de veille et de prospective industrielle qui traite de 18 secteurs ou marchés clés. Cet ouvrage, réalisé dans un esprit partenarial avec les autres acteurs du développement économique, a bénéficié en 2005 de la contribution de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui l'enrichit d'une dimension emploi et formation professionnelle. Il a reçu un accueil très favorable, relayé par la presse régionale et nationale ; 6 mois après la mise en ligne, plus de 20 000 notes ont été téléchargées.

L'information et la concertation

L'information documentaire en réseau

L'année 2005 est marquée par une reorganisation de l'activité du réseau régional de documentation sur l'Environnement : «Doc-Environnement 121» devient «RIVE» Réseau Régional d'Information et de Valorisation de l'Environnement.

L'objectif est de faire connaître le réseau, ses membres et leurs offres documentaires, de permettre au public de localiser plus facilement un document sur l'environnement dans le Nord - Pas-de-Calais et de garantir l'accès du public à l'information environnementale en application de la Convention d'Aarhus et de la Directive 2003/4/CE.

Est également développée la Gestion Electronique de Documents (GED) pour permettre à partir des références de la base documentaire Alexandria l'accès au document.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie et la DIREN ont assuré conjointement les fonctions d'animation pour l'année 2005 du réseau régional de documentation sur l'environnement



INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

L'information et la concertation sur la sûreté nucléaire

L'activité de la Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE a été soutenue en 2005. Celle-ci s'est réunie deux fois en séance plénière et a organisé six réunions des sous-commissions «technique» et «sécurité des populations». De nombreux sujets ont été abordés au cours de ces réunions, notamment le bilan sûreté et environnement du CNPE, la distribution des comprimés d'iode, la gestion des déchets radioactifs et la gestion de crise. Deux membres de la CII ont participé à une inspection de la DRIRE sur le risque inondation. Enfin, deux bulletins d'information ont été distribués dans le rayon de 10 km autour de la centrale, soit environ 70 000 personnes. Le

secrétariat de la CII est désormais assuré par le SPPPI Côte d'Opale Flandres. La DRIRE apporte sa contribution à cette structure en tant qu'expert technique.

Ont été publiés sur le site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (www.asn.gouv.fr) sept communiqués relatifs aux incidents de niveau 1, déclarés en 2005. Ces communiqués ont été adressés aux membres de la CII.



La semaine du développement durable

Du 30 mai au 5 juin 2005

3^{ème} édition de la Semaine du développement durable

Dans le Nord - Pas-de-Calais, a été lancé pour la 3^{ème} année, en partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, l'Education Nationale, les collectivités territoriales, le Centre ressource du développement durable (CERDD), les CCIE et les associations, un appel à projets exemplaires du développement durable qui a permis de labelliser 33 actions.

Les porteurs de projets labellisés se répartissent ainsi : 19 associations, 3 entreprises, 5 collectivités territoriales, 4 établissements publics, 4 établissements scolaires et 1 autre type de structure, avec 24 projets dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais. Les actions illustrent plusieurs dimensions du développement durable : 5 portent sur la sensibilisation, 5 sur la gouvernance, 9 sur l'éducation, 5 sur l'éco-responsabilité, 3 sur le progrès social et 6 sur la gestion des ressources.

S'engager dans une action de développement durable, c'est concilier trois dimensions : l'économique, le social et l'environnemental avec pour objectif «de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins». A titre d'exemple, cinq actions remarquables illustrent concrètement ce concept essentiel pour le devenir de l'homme et de sa planète : l'association Chênelet à l'initiative de l'entreprise d'insertion Scierie et Palettes du Littoral, la Communauté Urbaine de Dunkerque, via la thermographie aérienne, a réalisé et mis à disposition des habitants un diagnostic énergétique et proposé des solutions favorisant les économies d'énergie, Nausicaa a continué son action de sensibilisation et d'éducation à l'éco-responsabilité, Trisélec développe son action de sensibilisation au tri sélectif et apporte ses compétences aux pays en voie de développement, le Collège des Hautes Etudes Environnementales et du Développement durable ouvre sa première session de formation au développement durable.

S3PI et CLIC

Les discussions se sont poursuivies pour doter les deux S3PI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles) existants d'une nouvelle structure juridique. Par ailleurs la construction de deux nouveaux S3PI a été lancée sur les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai et Cambrai et Avesnes sur Hèle.

Sur la base de la circulaire ministérielle du 12 juillet 2002, ont été créés à titre expérimental près de 130 lieux de débat local préfigurant les Comités Locaux d'Information et de Concertation. En application du décret du 1^{er} février 2005, la mise en place de CLIC a été lancée en 2005.

Objectifs 2006

Le portail des données

- Assurer la collecte et l'administration des données environnementales.
- Poursuivre la mise en place de la plate-forme publique de l'information géographique.
- Faire du site internet, l'outil prioritaire de diffusion des données.

L'information sur le changement climatique

- Réaliser un travail spécifique sur les données changement climatique en lien avec la DRIRE (identification des producteurs, des lacunes et traitement des données en regard des engagements nationaux).

L'information sur l'eau

- Diffuser plus largement les données produites par la DIREN en hydrométrie et hydrobiologie.
- Piloter l'initiation du portail de bassin des données sur l'eau, avec un premier portail expérimental à l'été 2006.
- Démarrer l'alimentation de la carte de vigilance nationale sur les crues.

L'industrie au regard de l'environnement

La version 2006 de l'IRE intègre les données des Directions Départementales de l'Équipement des stations d'épuration et, les aspects milieu et cartographique seront développés. La publication de l'IRE donnera lieu à un colloque régional.

- Réaliser un tableau de bord de suivi des indicateurs environnementaux essentiels.

Les enjeux territoriaux

- Finaliser les enjeux du développement durable des territoires infra-régionaux, en faire un document interministériel.
- Préparer la réalisation d'un l'Atlas Transfrontalier.
- Publier et diffuser l'atlas des paysages.
- Réaliser les cahiers des 21 grands paysages régionaux.

Les enjeux industriels : développer l'analyse territoriale

- Renforcer le programme de visites d'entreprises pour atteindre un objectif de 400 visites. Elle publiera une nouvelle édition des «Enjeux pour l'industrie régionale», qui

s'ennrichissent d'un volet territorial.

Créer deux nouveaux SPPPI

- Participer au développement des structures de concertation (SPPPI de l'Artois et de la Côte d'Opale-Flandre) et contribuer à la création ou l'animation de structures de concertation dans les zones de Lille et de Douai-Valenciennes qui ne sont pas encore couvertes par des SPPPI.
- Participer en 2006 à la mise en place des Comités Locaux d'Information et de Concertation autour des sites Seveso seuil haut.



Le management de services

L'année 2005 aura été pour la DIREN et la DRIRE une année particulière à plusieurs titres, avec notamment :

- l'extension en mai 2005 à la région Nord-pas-de-Calais, de l'expérimentation du rapprochement de la DRIRE et de la DIREN demandée par monsieur le Premier ministre.
- la proximité du passage à la nouvelle structure budgétaire issue de la LOIF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) qui a profondément modifié le travail au sein des deux directions qui ont du tout à la fois gérer le budget 2005 selon les règles antérieures et préparer 2006 selon les exigences de la LOIF
- la mise en œuvre du suivi du Programme d'Action stratégique de l'Etat en Région (PASER) et dans les départements au travers des Programmes d'Action stratégique de l'Etat en Départements (PASED) :
 - le partage avec les autres administrations de l'expérience de la DRIRE en matière de l'animation économique dans le cadre des travaux du Pôle "gestion Publique et développement économique"
 - pour la DRIRE et la DIREN l'initiation de l'animation du pôle "environnement développement durable".

La DRIRE a également été marquée par le transfert au secteur concurrentiel du contrôle technique des poids-lourds, qui s'est effectué en juin de manière sans difficulté majeure grâce à une préparation minutieuse préparée avec les agents concernés et les organisations de transporteurs.

Enfin, par l'accélération en DRIRE de la démarche qualité qui s'est traduite par un effort de formalisation des procédures qui servent de cadre de référence. Le système qualité est désormais conforme à la norme ISO 9001.

Au 31 décembre 2005 la DIREN et la DRIRE disposent d'un effectif cible de 318 agents, à cette date ils représentent 304 (232 DRIRE + 72 DIREN) équivalent temps pleins en tenant compte des temps partiels et des postes vacants.

Enjeux régionaux

Force de la parole du directeur unique

Les sujets sont nombreux où une action commune peut être engagée. C'est le cas de l'environnement, des risques de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du développement économique, composante du développement durable. Les synergies et le gain en cohérence sont donc réalisés.

Les premiers contacts avec les bénéficiaires des deux directions montrent un intérêt de la part des aménageurs à disposer d'un interlocuteur unique et de la part des exploitants d'installations classées à avoir une instruction potentiellement plus rapide avec la résolution des points bloquants en amont du traitement du dossier.



Le management de s e r v i c e s

L'EXPÉRIMENTATION DE RAPPROCHEMENT DE LA DRIRE ET DE LA DIREN

Par lettre en date du 18 octobre 2004, monsieur le Premier ministre a demandé à Messieurs les préfets de Corse, de Haute-Normandie, de Picardie et de Provence Alpes Côte d'Azur d'expérimenter le rapprochement de la DIREN et de la DRIRE

"L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer la pertinence d'une direction régionale unique de l'environnement, dont les attributions couvriraient, sous l'autorité du préfet de région, les actions engagées par l'Etat en matière d'environnement et de développement durable."

En mai 2005, il était décidé d'étendre cette expérimentation à la région Nord - Pas-de-Calais. Depuis cette date, la DRIRE et la DIREN expérimentent un rapprochement réversible, c'est à dire sans toucher aux organisations hominisées le fait que le directeur est le même pour les deux structures.

La situation de la région au regard de l'environnement, de la sécurité et du développement économique est très atypique par rapport aux autres régions.

En effet, c'est une région qui a beaucoup souffert tant au niveau de ses habitants (reconversion du bassin minier de la sidérurgie et du textile), que de ses espaces naturels (graves pollutions des eaux, la moitié des sites pollués français, un taux d'espaces naturels très inférieur à la moyenne nationale et extrêmement morcelé).

Région la plus densément peuplée après l'Ile de France, c'est celle qui connaît aujourd'hui les plus gros enjeux : santé, conversion encore actuelle de grandes entreprises, force de sa capacité d'innovation. C'est aussi celle où l'impulsion du développement durable se fait le plus sentir, depuis trente ans environ. La région ne compte plus les initiatives dans ce domaine, que ce soit le centre de ressources sur le développement durable, le Centre de développement des éco-entreprises, le développement durable dans les entreprises, les démarches des collectivités visant à développer des "agendas 21"

Grâce notamment à une action de l'Etat, la conversion du bassin minier a pu être mise en œuvre, tant sur le plan social que sur le plan des territoires. La qualité de l'eau s'est très nettement améliorée, même s'il y a

encore beaucoup de progrès à faire. L'avenir économique de la région est là, par la présence de six pôles de compétitivité sur 66 au plan national.

En résumé, les champs de compétence de la DRIRE et de la DIREN sont naturellement très sollicités et naturellement très imbriqués du fait même de la sociologie de la région. C'est une région où il est très naturel de parler d'industrie, de développement économique (indispensable pour améliorer la situation de ses habitants), et où les acteurs publics ont intégré dans leurs discours et dans leurs approches la nécessité de placer la région sous le signe du développement durable et en particulier de la promotion de l'environnement.

Dans le cadre de cette expérimentation, 32 actions de rapprochement sont conduites. Les fiches qui les décrivent ont permis d'identifier les grands dossiers à enjeux du Nord - Pas-de-Calais, qui nécessitent l'élaboration d'un contenu stratégique fort de la part des 2 services DIREN et DRIRE. L'action et le positionnement de l'Etat, par

188 participants dont 142 DRIRE et 46 DIREN au séminaire organisé à Lewarde dans le cadre de l'expérimentation de rapprochement





des politiques claires et cohérentes, peuvent être renforcés dans les domaines suivants :

- Les risques naturels et technologiques,
- La protection des milieux : espaces naturels, eau, air,
- Le développement industriel,
- L'aménagement du territoire,
- La sortie des concessions minières,
- La lutte contre l'effet de serre et le changement climatique,
- La production d'énergie et les énergies renouvelables,
- L'éducation des publics et des partenaires (associations, industriels collectifs...),
- Les inspections, les polices et la sécurité,
- Le développement durable.

L'expérimentation est une opportunité pour l'élaboration d'un corps de doctrine unique sur ces grands dossiers à enjeux, adossé à des procédures nouvelles ou reformées.

Un premier rapport d'étape sera réalisé début 2006.

LE PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation territoriale de l'Etat crée huit pôles régionaux sous l'autorité du Préfet de région dont un pôle «environnement et développement durable». La circulaire du Premier ministre du 19 octobre 2004 précise les modalités d'orga-

nisation des préfectures de région dans le cadre de ces pôles. Le pôle «environnement et développement durable» comprend notamment la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Ces deux services ont élaboré un projet de «document d'orientations stratégiques» qui servira de base au travail qui sera réalisé en 2006.

LE PÔLE GESTION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Issu lui aussi de la réforme de l'administration territoriale, le pôle gestion publique et développement économique rassemble, sous la direction du trésorier-payeur général, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), dont la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT), la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCRF), la Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRC E), la Direction Intégrégionale des Douanes, la Direction Régionale de l'INSEE et la Direction des Services Fiscaux (DSF). Sont également associés la Banque de France, la Caisse des Dépôts, Oseo et l'Institut National pour la Propriété Industrielle (INPI). Le plan d'actions du pôle Gestion Publique et Développement Économique comprend chaque année une quinzaine d'actions associant plusieurs services du pôle. L'intelligence économique – suivie conjointement par la DRIRE et la trésorerie générale – ou encore le soutien à l'innovation dans les PME – associant DRIRE, et Oseo-Anvar – sont des thématiques phares du pôle. Le pôle est également un lieu d'échanges inter-services sur des problématiques communes ; il se réunit tous les deux mois.

LA NOUVELLE ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE : LOIF

La nouvelle architecture budgétaire pour la mission «écologie et le

développement durable» et la mission «développement et régulation économiques» a suscité en 2005 de nombreux travaux de préparation en DRIRE et en DIREN pour orienter la mise en œuvre de cette importante réforme qui touche toute l'administration.

Ecologie et développement durable

Au niveau régional, le chef du pôle environnement et développement durable a désormais la responsabilité de diriger trois budgets opérationnels de programme (BOP) :

- BOP 181 «Prévention des risques et lutte contre les pollutions»,
- BOP 153 «Gestion des milieux et biodiversité»,
- BOP 211 «Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable».

Pour les préparer, conformément aux orientations définies au plan ministériel, de nombreuses rencontres de concertation avec les services programmeurs du Nord et du Pas-de-Calais (DDE, DDAF, Service navigation, services maritimes) se sont déroulées en 2005.

Ces préparatifs et le dialogue entre l'échelon régional et l'échelon ministériel se concrétisent par l'octroi de 7,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et 6,9 millions d'euros de crédits de paiements pour le budget 2006.

Actuellement ce sont au total 245 agents de l'Etat qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs de ces BOP dont 66% en DIREN et en DRIRE et 34% dans les services départementaux de l'Etat.

Développement et régulation économiques

Le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement est responsable du budget opérationnel de programme «127 - Contrôle et prévention des risques technologiques et développement

Le management des services

industriel» et de l'unité opérationnelle du programme «174 - Passifs financiers miniers».

Le BOP 127 est structuré en cinq actions :

- Prévention des nuisances et des risques industriels.
- Contrôles techniques de sécurité et de métrologie.
- Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.
- Développement industriel.
- Soutien au réseau des DRIRE.

Pour mener à bien la mission "Développement et régulation économiques", la DRIRE bénéficie de 25 millions d'euros d'auto-résultat d'engagement et de 22,5 millions d'euros de crédits de paiement. Quelque 232 équivalents temps plein travaillés contribuent à la mise en oeuvre des objectifs opérationnels de cette mission.

LA QUALITÉ

La DRIRE s'est engagée dans une démarche qualité avec pour ambition d'aller vers la certification à la norme ISO 9001-Version 2000 à mi 2007. A la fin 2005, un audit a reconnu son système qualité conforme à cette norme.

Sur le thème de la qualité, la DIREN est accréditée COFRAC pour son laboratoire d'hydrobiologie.

Le Premier ministre a souhaité l'élaboration d'une charte générique de l'accueil des usagers destinée à tous les services administratifs de l'État qui accueillent du public. La vocation de cette charte, appelée «Charte Marianne», est de donner à tous les services de l'État une ambition partagée, elle doit aider les administrations qui n'ont pas encore pu progresser à se mettre à niveau, et stimuler la volonté de continuer à progresser de celles déjà plus avancées.

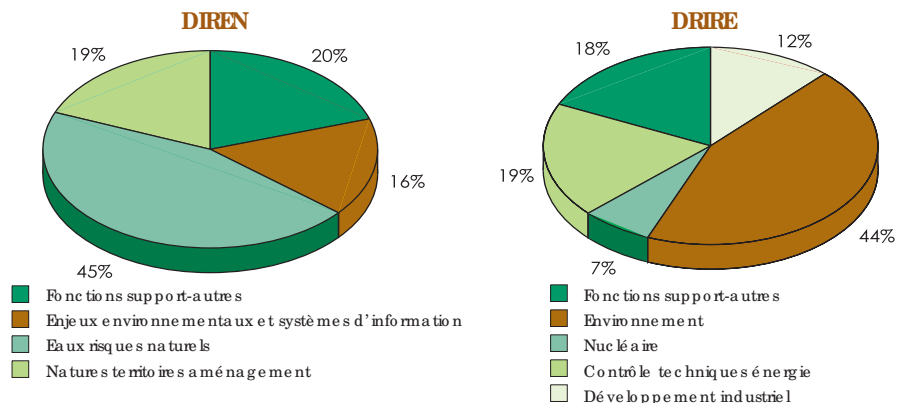
En janvier 2005, la DRIRE et la DIREN ont décliné des engagements pour chacune de leurs implantations territoriales. La mise en oeuvre de la charte a fait l'objet de visites et d'appels mystères réalisés par la SOFRES pour le compte de la Délégation aux Usagers du Service Public (DUSA). La DRIRE a fait parti des services évalués, les bilans transmis fin 2005, placent la DRIRE en 1^{ère} position des 10 services audités dans le département du Nord et en 9^{ème} position pour le département du Pas-de-calais. Les axes de progrès proposés par la DUSA feront l'objet d'un plan d'actions en 2006.

Budget de fonctionnement exécuté 2005

L'année 2005 a constitué une année de transition, préparatoire à la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Au delà des chiffres ci-dessous, les services gestionnaires de la DRIRE et de la DIREN ont élaboré des budgets opérationnels de programme dimensionnés au premier euro, s'appuyant sur des éléments du contexte local et tenant compte des orientations nationales telles que discutées en dialogue de gestion au second semestre 2005.

	DRIRE 1 777 041,86 €	DIREN 638 027,01 €
Immobilier	18,18%	27,48%
Achat de service et autres dépenses	25,64%	10,32%
Informatique et télématique	12,69%	14,84%
Matériel et fournitures	7,82%	9,50%
Véhicules	11,58%	8,52%
Frais de déplacement	10,95%	10,97%
Communication	5,76%	11,47%
Energie	7,39%	6,91%

Ressources humaines : répartition par métier

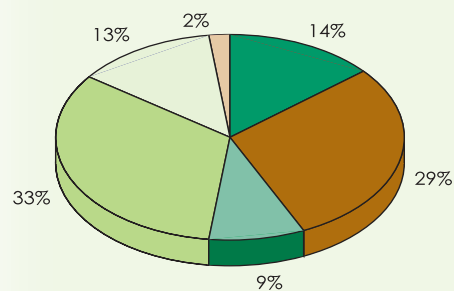


	DIREN	DRIRE
Efficatifs	72	246
Femmes	37	116
Hommes	35	130
Statuts		
Équipement agriculture	48	1
Economie - finances	15	
Industrie		241
Autres	9	4
Répartition par catégories		
A et A+	31	93
B	21	78
C	20	67
Be rkan i		8
Turn over	7	9.2

GESTION DES COMPÉTENCES

Que ce soit à la DRIRE ou à la DIREN, une vigilance particulière est apportée à la formation, illustrée par les quelques données chiffrées ci-dessous.

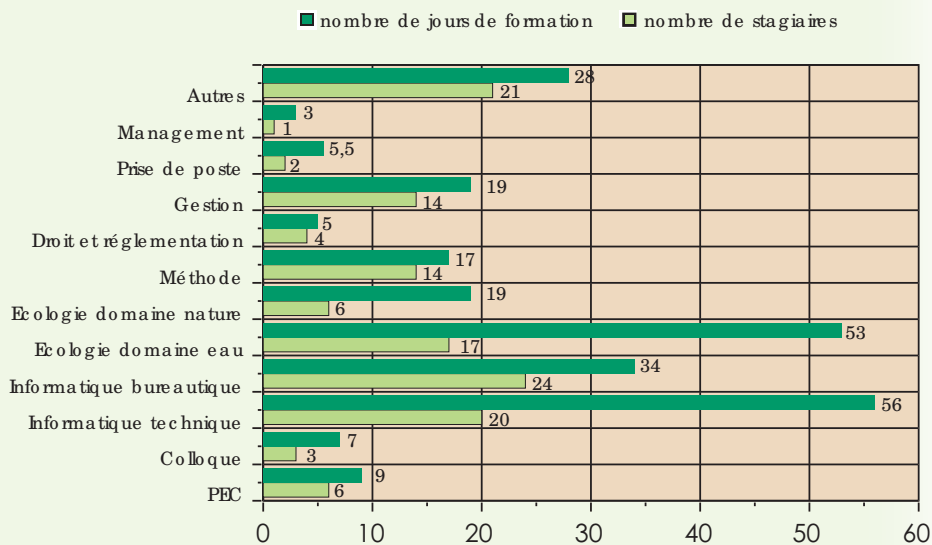
Répartition des jours de formation par catégories de personnel à la DIREN en 2005



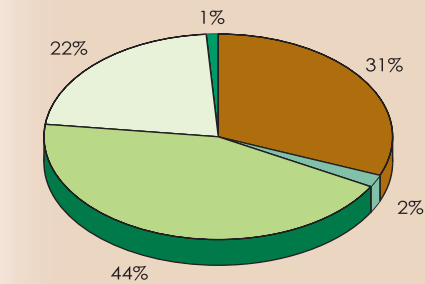
256 jours consacrés à la formation soit une moyenne de 3,4 jours par an en 2005

- Administratifs
- Techniques
- Administratifs
- Techniques
- Administratifs
- Techniques

Domaines de formation à la DIREN



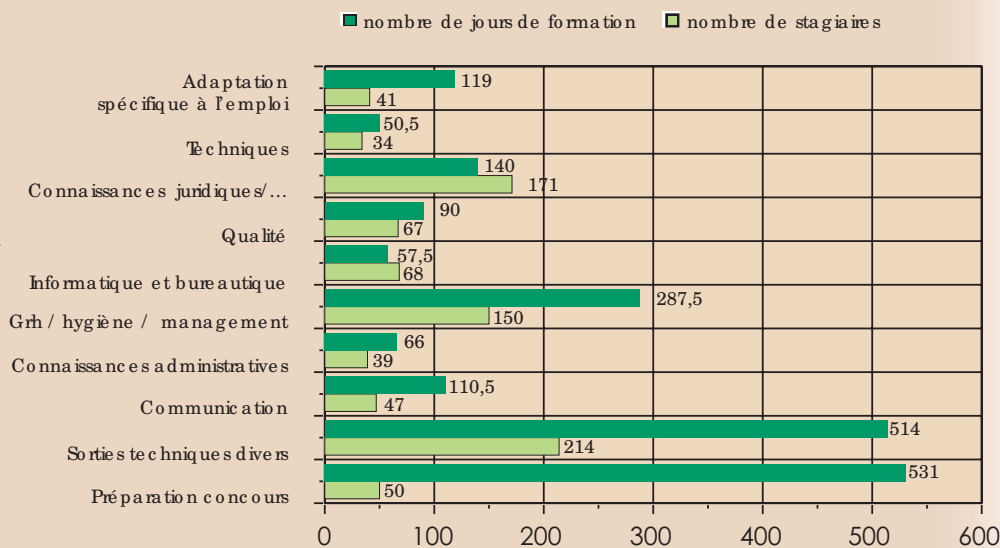
Répartition des jours de formation par catégories de personnel à la DRIRE en 2005



1966 jours consacrés à la formation soit une moyenne de 8 jours par an en 2005

- Techniques
- Administratifs
- Administratifs
- Techniques
- Administratifs

Domaines de formation à la DRIRE



Objectifs 2006

- Mettre en place et suivre le plan d'actions de l'expérimentation élaboré fin 2005. Présentation des conclusions de l'expérimentation lors de l'assemblée générale du 29 juin 2006.
- Élargir l'action du pôle environnement et développement durable à l'ensemble des services associés et placer l'ensemble de ces actions dans une logique commune.
- Mettre en œuvre le plan d'actions 2006 du pôle gestion publique et développement économique qui aborde par exemple, sous l'angle de la coopération inter-services, les thèmes de l'intelligence économique, de l'anticipation des mutations ou des pôles de compétitivité.
- Mettre en œuvre la LOLF. Assurer le suivi et le reporting de la performance des BOP(s). Mettre en place le contrôle de gestion.
- Poursuivre le suivi des personnels impactés par l'externalisation des contrôles techniques poids-lourds, projet «VT 2005» (indemnités, situations individuelles...).
- Préparer pour la DRIRE la certification à la norme ISO 9001-V2000 pour le premier semestre 2007.

Coordonnées des services

DRIRE (Siège)

941, rue Charles Bourseul
B.P. 750 - 59507 DOUAICedex
Tél 03 27 71 20 20
Fax 03 27 88 37 89
e-mail :
dire.npd@industrie.gouv.fr
<http://www.nord-pas-de-calais.dire.gouv.fr>

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

Espace Recherche Innovation
2, rue des Canonnières
59800 LILLE
Tél 03 28 38 50 19
Fax 03 28 38 50 20

Groupe de Subdivisions de LILLE

5, bd de la Liberté
B.P. 479 - 59021 LILLE Cedex
Tél 03 20 15 84 00
Fax 03 20 54 26 90

Groupe de Subdivisions de VALENCIENNES

Z.A. Prouvy Rouvignies - B.P. 800
59309 VALENCIENNES Cedex
Tél 03 27 21 05 15
Fax 03 27 21 00 54

Groupe de Subdivisions du LITTORAL

Rue du Pont de Pierre
B.P. 199 - 59820 GRAVELINES
Tél 03 28 23 81 50
Fax 03 28 65 59 45

Groupe de Subdivisions de BEIHUNE

Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BEIHUNE
Tél 03 21 63 69 00
Fax 03 21 01 57 26

Subdivisions d'AVESNES et de MAUBEUGE

ZI rue du Cimetière - B.P. 7
59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 40 20
Fax 03 27 56 40 39

Subdivision d'OUTREAU

Boulevard R. Splingard
B.P.129 - 62230 OUTREAU
Tél 03 21 10 14 88
Fax 03 21 10 14 89

DIREN (Siège)

107, boulevard de la Liberté
59041 Lille Cedex
Tél 03 59 57 83 83
Fax 03 59 57 83 00
e-mail :
diren@npdc.ecologie.gouv.fr
<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>

Cellule Hydrologie Risques

75, rue Gambetta
59000 Lille
Tél 03 59 57 83 80
Fax 03 59 57 83 00

Atelier d'hydrométrie de la Cessoie

401, rue Simon Volant
59130 Lambersart



**La Direction Régionale
de l'Environnement
Nord - Pas-de-Calais**
107, boulevard de la Liberté
59041 Lille cedex
Tél. 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

**La Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
Nord - Pas-de-Calais**
941, rue Charles Bourseul - BP 20750
59507 Douai cedex
Tél. 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
www.nord-pas-de-calais.dire.gouv.fr